

*Les Bénéfices
du diocèse
de Rodez avant
la Révolution de
1789*

Publication www.meljac.net

*Clocher de la
Cathédrale
Notre-Dame
de Rodez
et Vabres*



Le nouveau site de Meljac.Net a été inauguré et lancé lors de la soirée du 9 octobre 2015. Parmi les documents de l'ancien site Meljac.Net figurait un diaporama de présentation d'extraits d'un livre ancien intitulé « Les Bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789, état dressé en 1787-88 par l'abbé de Grimaldi, publié et annoté par M. le chanoine J. Touzery en 1906 ». Ce livre rassemble des notices sur chaque abbaye, communauté religieuse, prieuré et cure du diocèse ; notice indiquant l'origine, la dotation, les charges et les villages des diverses paroisses de l'Aveyron. Pour créer en 2009 ce diaporama, l'association Meljac.Net en avait sélectionné une quinzaine dans la proximité de Meljac. Lors de l'ouverture du nouveau site en 2015, et pour des raisons de compatibilité informatique, ce diaporama n'avait pu migrer sur notre nouveau site.

Eu égard à l'intérêt historique de ces documents anciens, nous nous sommes efforcés de récupérer l'essentiel de ce diaporama que nous publions ci-après dans le dossier « Histoire » de www.meljac.net .



Extraits de
"LES BENEFCES DU DIOCESE DE RODEZ avant la Révolution de 1789 "
Etat dressé en 1787- 88 par l'Abbé de Grimaldi, chanoine de la cathédrale ;
publié et annoté par le Chanoine J. Touzery, docteur en théologie et en droit canonique, Vicaire général de Rodez.
Edité par l'Imprimerie Catholique de Rodez en 1906
(Imprimatur le 21 juin 1906 : Charles, Evêque de Rodez et de Vabres).



EXTRAITS

Cliquez sur le numéro de page pour l'afficher	
Couverture	000
La Selve	260 - 261 - 262
Rullac	273 - 274
Cassagnes-Begonhès	379 - 380
Castelpers	390
Centrés Céor Taurines	396 - 397 - 398
Lédergues Lentin	516 - 517 - 518
MELJAC	553 - 554
Naucelle	583 - 584 - 585
La Rafinie	627 - 628
Réquista	629 - 630 - 631
Sauveterre	665 - 666 - 667 - 668
Saint-Just	732
Tayac	777

Cet ouvrage de J. Touzery est la reproduction d'un manuscrit réalisé à partir des archives de l'évêché en 1787 par l'abbé de Grimaldi où sont rassemblées des notices sur chaque abbaye, communauté religieuse, prieuré et cure du diocèse ; notice indiquant l'origine, la dotation, les charges et les villages des diverses paroisses, le nom de chaque curé, du seigneur et du "collateur" du bénéfice (le collateur du bénéfice = celui qui confère le bénéfice).

On donne le nom de "bénéfice" au droit pour un ecclésiastique de percevoir certains biens temporels à raison de l'office spirituel dont il est chargé par l'autorité de l'Eglise. Ainsi, un évêché est un bénéfice parce qu'il confère à l'évêque le droit de percevoir les revenus des biens temporels attachés à cet évêché. L'abbaye, le prieuré, les cures sont des bénéfices. La "dîme" payée par le peuple, pourvoyait aux besoins du clergé. Elle équivalait à peu près au dixième de chaque récolte. Le "décimateur" nom de celui qui percevait la dîme, était généralement le curé de la paroisse ; mais souvent ce droit était exercé par un abbé ou un prieur chargé de l'entretien du curé qui ne recevait alors qu'une partie de la dîme. Si les revenus alloués au curé n'atteignaient pas un certain montant, le décimateur était obligé de lui assurer un traitement convenable appelé la "portion congrue" ou "congrue" (du latin congruum = convenable).

A l'origine, l'église de Meljac comportait un prieuré. Primitivement, les prieurés étaient des domaines où l'Abbé d'un monastère installait des religieux sous la direction d'un prieur pour "défricher" des domaines sur lesquels on établissait une chapelle pour le service religieux des habitants du voisinage. L'Abbé faisait entrer les moines au monastère principal mais conservait le bénéfice du prieuré qui était alors confié à un prêtre séculier. Le prieur assurait à ce curé un revenu "convenable". Le plus souvent, le prieur remplissait aussi la fonction de curé.

C'était le cas à Meljac, à la veille de la Révolution avec Michel Ignace Agret, prieur curé qui après avoir attaqué en 1780, la situation de "prieuré désuni" créée par Rome en 1509, avec partage des revenus entre le prieur et le curé, obtint l'abandon par le prieur de son titre, moyennant pension et prit en charge la globalité de la fonction prieur+curé et l'ensemble des revenus attachés à la cure de Meljac, tels que décrits page 553.

(Les "villages" extraits ci-dessus ont été sélectionnés en fonction de leur "proximité" avec Meljac.)

LES BÉNÉFICES
DU
DIOCÈSE DE RODEZ

Avant la Révolution de 1789

ETAT DRESSÉ PAR L'ABBÉ DE GRIMALDI

PUBLIÉ ET ANNOTÉ

PAR

M. le chanoine J. TOUZERY,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANONIQUE

Vicaire général de Rodez

RODEZ

—
Imprimerie Catholique

—
1906

plus anciens pouillés et M. A. du Bourg indiquent cette seigneurie comme une simple dépendance de la commanderie d'Espinac.

Nous avons tout lieu de croire que l'opinion du baron de Gaujal est erronée; s'il a mis La Salvétat-des-Carts au nombre des commanderies, c'est probablement parce que la collation de ce bénéfice appartenait aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.

Dans les anciens pouillés, on appelle cette paroisse « La Salvétat *del Puech des Carps* ». Actuellement elle fait partie, comme avant la Révolution, du district ecclésiastique de Najac.

M. Pierre Rauzet, qui en était curé en 1790, figure aussi sur l'état de 1798.

⇒ VII. LA SELVE

I

Texte du Cahier B.

La Selve, Notre-Dame Bégon, annexe: Saint-Jean-Baptiste.

Confronte avec Cassagnes Bégonhès, Céor, Auriac, Durenque, Lagarde.

Bégon, annexe.

Il y a deux vicaires établis, dont un réside à l'annexe.

Le revenu du curé ne consistait autrefois que dans la table du commandeur et six florins pour le vestiaire.

Il a aujourd'hui cinq cent cinquante livres et les mêmes dépenses.

Le commandeur fait une aumône de dix sept charretées de seigle aux habitants des paroisses de la Selve, Bégon, Rullac, en Rouergue, et Faussergues en Albigeois. Son fondé de procuration doit être appelé pour cette division.

Il donne vingt setiers seigle au juge, et dix au lieutenant.

Obits : — La paroisse contient

Villages

La Selve, 70 maisons.

Garissoux, *municipalité* : Artieux, Viel et nouveau, La Borie, Clapiers, 15 maisons.

Vaissoux, *municipalité*, Favaldou, Mignonac, Monteils, 36 maisons.

Municipalité d'Outrelaigue, Bernardie Haute,

Bernardie Basse, Barlie (la), Glorie (la), Montaulat, Sigalo, Tourade, Vacarresse, un moulin, 42 maisons.

La Besse, Pierrefiche.

Bégon, annexe

Bousines, Burguière, Caussie, Fourque (la), Garriguié, Loupis, Mallié, Rosière haute, basse, Sauguières, Viale Haute.

Coutillie était d'A unac.

Cette annexe est composée de 50 maisons.

Collateur : Commandeur de La Selve, Taurines, curé en 1788.

Commandeurs : Flotte la Roche, 1568; Guitaut Comminges, 1663; De Grille; Raimond d'Eaux; D Isnard de Grasse; Belmont Vachon; Glandevès-Castellet.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Les trois registres laissent en blanc le chiffre des obits et le nombre des habitants.

III

Notes explicatives

On a remarqué, dans le texte de Grimaldi, le nom de quelques commandeurs de La Selve. Hippolyte de Barrau en signale plusieurs autres, notamment Bertrand d'Arpajon qui devint grand prieur de Saint-Gilles en 1422.

M. A. du Bourg donne une liste beaucoup plus complète.

Avant de la reproduire, rappelons que la commanderie de La Selve appartenait primitivement à l'ordre des Templiers et qu'elle existait dès le milieu du XII^e siècle.

Le commandeur était prieur de La Selve et de Rullac.

L'acte de donation de Rullac « au Temple de La Selve » est publié par M. A. du Bourg, aux pièces justificatives, p. LXIX. Il porte la date de 1150.

D'après une transaction, conclue en 1247 avec l'abbé de Vabres, les Bénédictins de ce monastère avaient droit de demander le logement au commandeur, toutes les fois qu'ils passaient à La Selve.

En 1504, le roi Louis XII accorde au commandeur de La Selve des lettres

patentes, établissant dans cette ville un marché le lundi de chaque semaine et trois foires par an : le 17 janvier, le 1^{er} juin et le 6 octobre, avec perception d'un denier pour chaque tête de gros bétail et quatre deniers pour chaque douzaine de menu bétail. Les habitants de La Selve étaient exempts de ces droits.

Voici maintenant la liste des commandeurs de La Selve.

- 1155-1162. Hugues Guiral.
- 1235. Estrebat.
- 1236. Welhelm Arnal.
- 1250. Pons de Magalas.
- 1256. Hugues du Valon.
- 1259-1260. Guillaume de Cardaillac.
- 1261-1262. Guillaume de Roquefort.
- 1263-1278. Raymond de Posquières.
- 1281. Raymond de La Bote.
- 1283. Raymond de Plauzolles.
- 1284. Bernard de Salvagnac.
- 1316. Foulques de Jouilhet.
- 1317-1318. Arnaud de Toyran.
- 1320-1334. Raymond de Suéjols.
- 1335-1350. Marc de Gozon.
- 1359-1360. Arthur de Gozon.
- 1371-1386. Hugues de Gozon.
- 1392-1427. Bertrand d'Arpajon.
- 1438-1450. Hugues d'Arpajon.
- 1457-1479. Guillaume de Ricard.
- 1480-1491. Ardoin de La Plane.
- 1491-1512. Jean de Rafin.
- 1515-1525. Gaillard de Marcellac.
- 1539-1545. Guy de Marcellac.
- 1560. Henri de la Valette-Parizot.
- 1578. Jacques de Loubens-Verdalle.
- 1584-1600. Laurent de Raymond.
- 1609-1610. Hercule de Vintimille-Revest.
- 1611-1623. Claude de Gyrinte-La-Bruyère.
- 1638-1639. Jacques de Glandevès.
- 1773-1667. Charlemagne de Comminges-Guitaud.
- 1686-1691. Albert de Riqueti Mirabeau.
- 1721-1722. Charles d'Ayguières Frignan.
- 1733-1741. Octave de Galéan.
- 1747-1749. Henri Louis de Chalvet.
- 1772-1773. Cht de Raymond d'Eaux.
- 1788-1799. Victor-Nicolas de Belmont Vachou.

Le *Dictionnaire du Rouergue* signale en outre :

- En 1280. Raymond de Plauzoles.
- En 1287. Guillaume de Pauliquier.
- En 1297. Raymond de Freyssinet.

Le baron Victor Nicolas de Belmont-

Vachou, commandeur à l'époque de la Révolution, était né en 1728 et avait été reçu à Malte le 1^{er} avril 1731.

Les anciens pouillés nous apprennent que la paroisse de Bégon était autrefois une annexe de celle de La Selve. Chacune des deux paroisses cependant jouissait de son autonomie. Il y avait un cimetière à La Selve et un autre à Bégon ; mais il n'y avait de fonts baptismaux qu'à Bégon.

Dans l'état de 1774, le curé de La Selve est le nommé « Séguret », qui figure également dans l'état de 1781.

En 1790, c'est « Jacques Taurines ». Il a deux vicaires, « Jean-François Mazet » et, pour Bégon, « Joseph Robert » ; un autre prêtre, du nom de *Salesses*, est également approuvé.

Les prêtres de La Selve et de Bégon refusèrent de prêter serment en 1791 et la population de ce pays demeura constamment fidèle à la religion catholique.

Joseph Robert, vicaire à Bégon, âgé de 52 ans, fut déporté à Bordeaux.

Deux ecclésiastiques, Thomas Mazet, âgé de 45 ans, et François Girou, sont désignés comme vicaires de La Selve, sur la liste des déportés du district de Sauveterre.

L'abbé Salesses est l'objet de dénunciations fréquentes, à cause de son zèle pour le culte catholique.

Un misérable, qui a été malade et à qui cet ecclésiastique est allé offrir les secours de la religion, va le dénoncer le 8 septembre 1793 ; il déclare qu'il a rencontré Salesses qui allait confesser un autre malade ; il ajoute que ce prêtre « se montre impudemment dans la municipalité, armé de sabres et de pistolets, habillé tantôt en gendarme tantôt en paysan » (1)

Le même individu désigne certaines maisons où se rend quelquefois le réfractaire Salesses, qui célèbre la messe dans la commune.

Le 15 décembre 1794, une lettre de

(1) Archives départementales, registre du district de Sauveterre.

(2) Archives du greffe de Rodez, petite liasse qui porte l'étiquette « an III ».

Sauveterre, adressée à Rodez à l'accusateur public, lui signale l'abbé Salesses comme le « matador d'un groupe de prêtres réfractaires autorisés par de Grun ». Cet ecclésiastique « t'ône dans la maison Taurines », où l'on se rend en grand nombre, surtout à l'époque des fêtes ; on y fait des mariages et toutes sortes de cérémonies ; on y a chanté une grand'messe ; on y a prôné, Dieu sait comme. Ils n'y mettent aucune retenue ; il est urgent d'y veiller. (2)

Le 15 avril 1791, en réponse à une lettre de l'agent national, le district de Sauveterre parle encore du nommé Salesses « qui a parcouru le canton de La Selve ». Il désigne quelques autres prêtres et il ajoute :

« Tous ces individus restent cachés, ou s'ils paraissent publiquement, c'est dans les communes où les municipaux sont sans caractère et énergie *« ce qui est presque général dans le district »*. (2)

En 1798 et 1801, deux prêtres, Benoit *minor* et Benoit *minimus*, ont le titre de vicaires. Il n'y a pas de curé.

Le vicaire de Bégon, en 1798, s'appelle *Bories* ; en 1801, il se nomme *Tauriac*.

L'ancien château du commandeur de La Selve existait encore il n'y a pas longtemps.

L'ancienne chapelle est devenue l'église paroissiale, reconstruite au même emplacement.

La paroisse de La Selve se rattache, aujourd'hui comme autrefois, au district ecclésiastique de Lédergues. Celle de Bégon fait actuellement partie du district de Cassagnes-Bégonhès. <=>

VIII. LES CANABIÈRES

I

Texte du cahier B.

Les Canabières : Notre-Dame, Confronte avec Salles-Curan, Montaux, Castelnau de Levesou.

Bouloc, annexe.

Il y un *vicaire* établi pour la paroisse, qui réside à l'*annexe*.

C'est le chef-lieu de la commanderie

de même nom, composée de quatre membres : *Canabières* et *Bouloc* annexe ; la *Clau*, paroisse d'Escoudournac ; d'*Aboul*, paroisse de Bozouls ; de *Tauriac* et Saint-Martial de Contensou, son annexe.

Le curé est pensionné ; il a quarante setiers seigle, soixante livres argent, deux cochons, deux agneaux, un pré de sept à huit charretées de foin.

Le commandeur est obligé de donner une carte de b'é à tous les habitants, ce qui va ordinairement à 300 setiers.

Il y a, au village de Bouloc, une fort belle église. On prétend que c'était autrefois la matrice, et que, pendant les guerres de religion, on transporta les cloches et ornements à Canabières.

On y disait la messe le jour de Saint Jean, et les quatre fêtes des morts.

Le commandeur était obligé de tenir des ornements à Bouloc, ce que plusieurs avaient refusé.

Ils sont forcés aujourd'hui de remplir cette obligation par la création d'une annexe à Bouloc. L'ordonnance veut que le *vicaire* réside à l'*annexe* ; elle est de l'année 1785, Dujols, secrétaire.

Il y a aussi un vicaire à Canabières.

La paroisse contient :

Villages :

Canabières,
La Bessière,
Martouret,
Naussignac, 4 maisons.
Combret 3 maisons.
Les Fagetes, 3 maisons.
Salganset, 3 maisons.
Cadoul 2 maisons.
La Carrière, 2 maisons.
Maroucous, 2 maisons.
Salgans, 2 maisons.
Blusac, 1 maison.
Escourgous 1 maison.
Ortiquet, 1 maison.

St-Jean de Bouloc, annexe, vicaire résident.

La Vergnète, deux maisons.
Le Salvage, une maison.
Le Fraissinet, détaché de *St'ane*.

Collateur : Commandeur de Canabières.

(1) Archives du département, L. 692.

dre de Saint-Jean, nous trouvons en latin ce qui suit.

Cure de Rulhe, à la presepation du commandeur du même lieu.

Il résulte de ce texte que Rulhe a été, pendant quelque temps, le siège d'une commanderie.

La liste publiée par le pouillé, dit de Cabrol, s'exprime en ces termes.

Rulhe, du titre de Saint Etienne, du commandeur de Saint-Chély.

Le commandeur de Saint-Chély n'est autre, comme nous l'avons dit, que celui de saint Gilles, dont le nom est ainsi transformé et qui jouissait à cette date de la collation des bénéfices d'Auzits, Lugan et Rulhe.

Plus tard, ce droit fut transféré pour Auzits au commandeur d'Espalion, pour Lugan et Rulhe à celui de Lugan.

L'ancien château du commandeur de Rulhe existe encore. C'est un parallélogramme régulier avec une tour au milieu de la façade occidentale.

Depuis plusieurs années, il sert de local pour l'école des filles.

L'église paroissiale remonte probablement à la même époque que le château ; mais elle a été plusieurs fois modifiée et restaurée depuis sa construction première. Nous avons déjà parlé, à propos d'Auzits, des *permutés* ou échanges dont il est question dans la notice de Grimaldi sur Rulhe.

Il y a toutefois quelques variantes dans le texte.

Dans le passage d'un ancien pouillé que nous avons traduit (page 254), il n'est pas question de Saint-Symphorien.

Cabrol, qui publie une note analogue dans les *Annales de Villefranche*, tome I, page 100, ne l'y mentionne pas davantage. Il nomme *Bisac* que Grimaldi appelle *Vivac* et il suppose que ce nom s'applique à *Veuzac*.

Dans le pouillé de Jean Gausse, nous voyons le mot *Biraci* « Birac ». Est-ce de Veuzac qu'il s'agit ? La question nous paraît difficile à résoudre.

Nous avons supposé que « La Selve »

s'identifie avec *Elbes* ; mais c'est une simple conjecture.

Les documents nous manquent pour déterminer le lieu appelé ici « Saint-Symphorien » qui n'est pas mentionné dans le texte de Cabrol.

Il nous paraît bon de relever une méprise évidente de cet éminent annaliste ou de son éditeur, dont le texte a induit en erreur Hippolyte de Barrau (1).

Avant de reproduire la note en latin, d'après laquelle l'évêque donne au commandeur d'Auzits les églises d'*Atterre, Rulhe et Bisac*, en échange de celles de *Cabanes* et de *Selva*, cédées par le commandeur, les *Annales* en donnent une traduction, où le nom de Lugan est substitué à celui de Bisac, qui est lui-même placé au nombre des églises reçues par l'évêque, tandis qu'en réalité c'est une de celles que Vivian a données au commandeur.

François Pelou, curé de Rulhe en 1788, figurait déjà sur l'état diocésain de 1774. Il se trouve également sur celui de 1790, avec *Pierre-Jean Ficat* comme vicaire. L'état de 1798 ne porte le nom d'aucun curé, ce qui prouve qu'à cette date François Pelou avait cessé de vivre. Le même vicaire y est maintenu en 1798 et en 1802 ; il est porté comme curé en 1805 ; il était né le 4 novembre 1754.

==> XIV. RULLAC

I

Texte du cahier B.

Rullac : Saint-Laurent

Confronte avec La Selve, Bégon, Céor, Meljac.

Le Curé est à la congrue. Il a 550 l. et menues dépenses ; obits, 18 livres.

Le setier de blé pèse à Rulhac 106 livres.

La paroisse contient 320 habitants, 34 paires de bœufs.

Villages

Rullac, 5 maisons.
Ardennes.

(1) *Documents historiques*, tome V, page 142.

Boussigne, 8 maisons.
Boret moulin, 5 maisons.
Battut (le).
Bea (le).
Fournet (le).
Garrigues, 6 maisons.
Rouffiac, 4 maisons.
Rullaguet 4 maisons.
Trescos, 2 maisons.

Hameaux

Besson, une maison.
Mainardis, une maison.
Parisot, une maison.
Ramière (la), 1 maison.
Moulin de Bar.
Le Manau, 1 maison.
Ce dernier a été désuni de La Raffinie.

Collateur : Commandeur de La Selve.
Alvergne, curé en 1788.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.


III

Notes explicatives

La paroisse de Rulhac fut donnée au Temple de La Selve, l'an 1150 ; par acte dont on trouve le texte aux pièces justificatives de l'*Histoire du grand prieuré de Toulouse*.

L'église de Rulhac resta, dès lors, attachée à la commanderie de La Selve jusqu'à la Révolution.

Le curé de Rulhac, *Gabriel Alvergne*, porté déjà sur l'état diocésain de 1774, figure sur celui de 1798, en qualité de *vicaire forain*.

Il parvint à se soustraire à tous les dangers pendant la tourmente révolutionnaire. 

XV. SAINT-GERMAIN

I

Texte du Cahier B.

Saint-Germain

Confronte avec Millau, Sabrac, Compeyre.

Il y a un *vicaire* pour la paroisse établi en 1786, *Dujols* secrétaire.

La pension du curé est de quarante-huit setiers de froment, seize de seigle,

mesure de Millau et 100 l., pour le Carnelage.

Il a encore un temporel, qui consiste dans une maison, jardin, deux champs de trois setérées de terre.

La paroisse contient deux cent quatre vingt-cinq habitants et soixante-deux paires de bœufs.

Villages

St-Germain, 28 maisons, 134 habitants.
Fialets, 6 maisons, 23 habitants.
Durquiers, 2 maisons, 16 habitants.
Bals (les), 1 maison, 6 habitants.
Dujols, 1 maison 6 habitants.
Fons (les), 1 maison, 18 habitants.
Jouc, 1 maison, 12 habitants.
Masuc, 1 maison, 8 habitants.
Préveirac, 1 maison, 7 habitants.
Pourquières, 1 maison, 8 habitants.
Sauvebiou, 1 maison, 16 habitants.
Tour (la), 1 maison, 8 habitants.
Vestable, 1 maison, 15 habitants.
Vinnac, 1 maison, 8 habitants.

Collateur : Commandeur de Millau.

Fabre, curé en 1788.

Commandeurs : Guiran, Ligondès, Gras Préville.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

III

Notes explicatives

La paroisse de Saint-Germain se rattachait, depuis le milieu du XII^e siècle, à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ; à cette époque, Guillaume Pierre de Saint-Léons avait donné aux Hospitaliers des fiefs qu'il y possédait. En 1222, Bernard d'Auriac leur légua d'autres biens qu'il avait dans la même paroisse (1).

Le commandeur de Millau conserva jusqu'à la période révolutionnaire le droit de collation de ce bénéfice.

Le curé qui était à la tête de la paroisse de Saint-Germain, en 1790, *Jean-François Fabré*, refusa de prêter serment.

Déporté à Bordeaux, il fut enfermé

(1) *Histoire de Notre Dame de l'Espérance*, par l'abbé Rouquette, p. 37.

pièce de terre. Elle est chargée de deux messes par semaine et doit être desservie par le plus ancien prêtre de la paroisse ; elle est sujette à la taille.

Pièce de terre et vigne aux Vignasses 52 l.

Pièce de terre et vigne à Larroque 727 l.

Casal à Carrandier 12 l.

Maison à Carrandier 42 l.

Pièce de terre au terroir de les Esparrros 499 l.

Chapelle del Truffé, trois setiers quatre mesures froment, deux poules de rente foncière, levables à Carzouale.

III

Notes explicatives

La paroisse de Carrandier se rattachait autrefois au district de Saint-Antonin et fait aujourd'hui partie, comme cette ville, du diocèse de Montauban et du département de Tarn-et-Garonne. L'annexe de *Cargool*, qui en dépendait, porte actuellement le nom de *Quergoalle*.

Pierre Anselme Sal, curé de la paroisse de Carrandier en 1790, figurait déjà, en cette qualité, dans l'état diocésain de 1774.

En 1798 et en 1801, il porte le titre de *vicarius forain* du district de Saint-Antonin. Il avait échappé par conséquent à la tourmente révolutionnaire.

XXXIII. CASSAGNES BÉGONHÈS

I

Texte du cahier B.

Cassagnes-Bégonhès : Saint Julien,

Prieur Curé

La paroisse confronte avec Salmiech, Cèor, Bégon, Auriac, Saint Martin annexe jadis matrice, Saint Jalède.

Il y a deux vicaires : un réside à Saint-Martin et y administre les sacrements.

Serres, B, p. 58, rapporte une section du bénéfice *ad vitam* et, au livre côté C, en 1447, es la bulle d'autorisation et le procès-verbal d'érection du prieuré et de la cure, confirmée par le pape Nicolas V en 1477.

Grégoire, p. 86, rapporte une nouvelle désunion du 3 mars 1480, par Grossi, vicaire général de M. de Chalencon, et la confirmation de l'évêque se trouve à la page 128, 148. On a attaqué cette désunion ces ans passés, et le sieur Pronières, auquel Joachim d'Estaing, évêque de Saint-Flour et prieur, avait résigné ce bénéfice, l'abandonna en 1746.

Le prieuré fut réuni à la cure, qui fut alors chargée de l'aumône de seize setiers seigle pour les pauvres, et de 75 l. pour le prédicateur du carême ; le tout était payé par le prieur.

Le revenu de ce bénéfice est considérable.

La dîme des grains va à près de deux cents setiers de seigle, vingt d'avoine ; le carnelage est considérable.

Il y a une maison, deux jardins, un pré.

Cette petite ville était autrefois plus considérable, c'est une des quatre châtellenies du Rouergue, qui était du domaine des comtes, aujourd'hui à la couronne.

Les obis sont considérables.

La paroisse contient 632 habitants, dont 266 à Cassagnès.

Villages

Cassagnes Adrets (les), Co nbières, Craux (la), Esclapiès, 1 maison ; Foucaud, Malet Mairède-camp, 1 maison ; Mas de Ginet, Neirac, 1 maison, Pelegri, Le Ric, La Serre.

Saint Martin : vicaire résidant y administre les sacrements.

Couviac, Caumetes, Fabrie (la), Ligouzie, Rairet, Rouerguie.

Collateur : L'Evêque.

Bounefous, prieur curé 1788.

Seigneur : Le Roi de France.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes

Chapelle de *Rudille*, fondée sous l'invocation de saint Jean l'Evangeliste, fondée par Rudelle et ses frères et a été

taxée aux franc fiefs 40. pour les rentes et patrimoine dont elle jouit, chargée d'une messe par semaine. Elle est dotée de seize setiers seigle levables à Tayac, St Martin et Céor, payables par M. Lestrade de La Brenguière, à Arvieu, pour la chapelle de saint Michel.

Chapelle de Saint Fabien et de Saint Sébastien, mation (?) de l'Evêque, page 128, 148, dotée de champarts à la Borie du Poujol, paroisse de Saint-Amans-Salmiech au Denon(?).

Elle est marquée 18 setiers seigle en quarts et quintes. L. C, p. 76.

Le service est de prier Dieu pour les fondateurs et assister aux offices de paroisse.

Chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du Rosaire, fondée par François Albinet le 5 août 1630 : acte reçu par Brassat, notaire de Toulouze. Elle était dotée de vingt cinq setiers blé au village de La Calmete de Serre ; elle jouit de 14 setiers seigle, mesure de Rodez en champarts et censives, neuf cartes blé au village de la Calmete, paroisse de Céor, chargée de deux messes par semaine par réduction.

Chapelle sous l'invocation de saint Michel, fondée par Hugues Sénergues, chargée d'une messe par semaine pour la chapelle de Saint Jean, dotée d'une vigne à Brone et deux petits jardins à Cassagnes.

Chapelle de Saint Pierre et Saint André, fondée par Antoine Rudelle, chargée d'une messe par semaine, dotée de dix setiers blé de rente, levables au Mas de Ricard et autres dans la paroisse de Meljac.

III

Notes explicatives

Cassagnes-Bégonhès avait autrefois une grande importance. C'était une des quatre châtellenies du Rouergue. En 1374, le château de Cassagnes fut donné par le roi de France au comte Jean II d'Armagnac, en récompense des services qu'il en avait reçus.

Sous Louis XI, ce bourg devint une châtellenie royale par l'annexion à la couronne du comté de Rodez.

Cassagnes eut à subir plusieurs fois les ravages des hérétiques, qui mirent tout à feu et à sang dans la région. Ils s'emparèrent de ce bourg pour peu de temps, au mois de septembre 1568, et une seconde fois le 28 février 1574. Les catholiques le reprirent le 17 juillet suivant.

En 1584, les Huguenots entrèrent par surprise dans la ville de Cassagnes, leur capitaine la fit piller et ensuite incendier : le château et la plupart des maisons devinrent la proie des flammes (1).

Jacques Bonnefous, curé de Cassagnes et vicaire forain du district en 1790, figure à la tête de cette paroisse dans l'état diocésain de 1774 avec le titre de provicaire forain. Il mourut en 1792, avant la tourmente.

Il avait pour vicaires *Jean Capelle* et *Amans Cluzel*.

Ce dernier, originaire de Ginestous d'Arvieu, refusa le serment schismatique et continua à desservir la paroisse.

En 1774, il fut surpris par les gendarmes qui se mirent à sa poursuite. Il fit, en cherchant à les éviter, une chute qui amena sa mort.

Jean Capelle échappa aux atteintes des sbires de la Révolution. Il est mentionné comme vicaire dans les états de 1798 et de 1802. Dans celui de 1804, il figure comme curé d'Auriac ; il était né le 14 novembre 1749.

Dans le livre de l'Epervier, le fort de *Cassagnes royales* « avec sa paroisse de Saint Martin » est désigné comme possédant 169 feux en 1349. <=

XXXIV. CASSAGNES (COMTAUX)

I

Texte du cahier B.

Cassagnes (annexe) : Saint-Vincent, Goutrens : Saint-Amans.

Confronte avec Bournasel, Panat, Saint-Christophe, Clairvaux.

Il y a deux vicaires : un réside à l'annexe.

(1) Bosc, *Mémoires*, p. 317, 2^e édition. C'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'on y lit « 1534 » au lieu de « 1584 ».

mais nous avons pu constater, par le registre des prisonniers, que Pierre Dalmayrac, après avoir été incarcéré, était resté dans la prison des Cordeliers jusqu'au 20 fructidor de l'an II.

A cette date, on le transféra dans la maison de justice (prison actuelle) et il y resta jusqu'au 21 vendémiaire an 3 (12 octobre 1794), jour où il fut condamné à mort et guillotiné.

Il reste encore des ruines de l'ancien château de Castelnaud.

Dans le *Livre de l'Épervier*, 240 feux sont attribués à Castelnaud-Peyralès; mais dans ce chiffre sont comprises, comme nous l'avons dit, les dépendances de Pradinas, Albagnac, Joëls, Castanet et Lardayrolles.

⇒ XLIII. CASTELPERS

I

Texte du cahier B.

Castelpers : Saint Jean Baptiste ;

Prieur curé.

La paroisse confonte avec Saint-Just, Lentin, Meljac. Le revenu du curé, seul décimateur, peut aller à 80 setiers seigle; le carnelage est bon. Il a la dime du vin.

L'œuvre de cette église jouit d'un pré, d'un champart et d'un petit bois.

Le curé s'en est chargé, et par là des réparations de l'Église.

Obits : 12 l.

La paroisse contient :

Villages

Castelpers, 5 maisons
Castelpers, 7 maisons.
La Borie, 6 maisons.
La Trillie, 4 maisons.
Le Bouisson, 3 maisons
Mas de la, 3 maisons

Hameaux

Le Battut, 1 maison.
Fabregarie, 1 maison.
Le Pagès d'Almas, 1 maison
Moulin de Puech, 1 maison.

Désunis de Saint-Just, p. 364.

La Calmerie, La Contardie, La Fabrie, La Peliserie, Rouquairois, Serraire.

Collateur : L'Evêque.

Souiri, prieur curé en 1788, paye dix sept sols six deniers droit de testament.

Seigneur : Ginebrouse La Salle.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

III

Notes explicatives

En 1349, la paroisse de Castelpers comptait 25 feux.

Avant la Révolution, elle se rattachait, comme aujourd'hui, au district de Lédergues. Elle fait actuellement partie de la commune de St-Just et du canton de Naucelle.

Le château de Castelpers a cessé d'exister depuis longtemps.

Dans les états diocésains de 1774 et 1781, le prieur curé de Castelpers porte le nom de *Serin*.

Jean-François Souyri, son successeur, curé de Castelpers en 1790, était probablement mort en 1798, puisqu'à cette date son nom ne figure pas dans l'état diocésain. La paroisse est alors desservie par *Pierre Salles*, vicaire, né le 29 octobre 1741, dont le nom se retrouve dans l'état de 1802.

A la réorganisation du diocèse en 1804, *Pierre Salles* devient curé de la paroisse. <=>

XLIII. CAUDES-AIGUES

I

Texte du cahier B.

Caudes-Aigues : Notre-Dame et *Cas*, annexe.

Confronte avec Espinas, Aspiamont, Mordagne, Roffiac et *Cas* annexes, *parochia per se*. Il y a un vicaire établi pour le service de la paroisse.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque.

Il a été désuni en 1320 par Jean de Bacaleria, vicaire général de Pierre de Castelnaud, évêque de Rodez, sur la demande de Guillaume Adhémar, chanoine

=> XLVI. CENTRÈS

I

Texte du cahier B.

Centrès : Notre-Dame de l'Assomption.

Prieur curé.

La paroisse confronte avec Camjac, Saint-Just, Taurines.

Le Viaur traverse la paroisse.

Le vicaire pour la paroisse est établi depuis 1782. — Dujols, secrétaire.

Ce bénéfice était prieuré cure en 1506.

Le curé attaqua l'union ; mais il ne poursuivit pas l'instance ; il réussit mieux dans la demande d'un vicaire, qu'il obtint.

Le prieuré était affermé 1250 l., charges à payer.

L'augmentation de la congrue et l'établissement du vicaire ont obligé le prieur de renoncer à son bénéfice et le curé, qui a réuni les deux titres, ne trouve plus le vicaire nécessaire, étant obligé de le payer.

Le prieur curé, outre la dime et les noales, a une maison, jardin et pré.

La paroisse contient 520 habitants.

Villages

Centrès.

Magrinet, 6 maisons.

Vialardel, 4 maisons.

La Bartarie, 3 maisons.

La Coste, 3 maisons.

La Molinie, 3 maisons.

La Galardie, 2 maisons.

La Nevesie, 2 maisons.

Raissac, 2 maisons.

La Tourre, 2 maisons.

La Trebaldie, 2 maisons.

Hameaux

Breone, 1 maison.

Boric, Gageys, 1 maison.

Castelviel, 1 maison.

La Lande, 1 maison.

La Nauq, 1 maison.

Prat long, 1 maison.

Moulin de Laval.

Biens nationaux

Pré à la Molinie, estimé 134 l.

Pré à la Barlandie, estimé 396 l.

Terre à Raissac, estimée 88 l.

Collateurs : L'Evêque — Pomarède, p. 119.

Couffin, prieur-curé, 1788, paye trente sols, droit de testament, jureur.

Seigneur : Imbert du Bosc.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelle de Raissac, sous l'invocation de saint Antoine, fondée par Hugues François, prêtre de Centrès, le 6 décembre 1515 ; elle était chargée de deux messes par semaine et dotée de dix setiers blé levables à Centrès et quatorze setiers levables à Raissac ; elle fut taxée 60 l. aux franciers.

Le service a été réduit à 40 messes basses par an le 25 août 1774. Couffin curé du lieu, titulaire en 1788.

Chapelle de Guitard, fondée par Guitard.

III

Notes explicatives

La paroisse de Centrès, qui se rattachait, avant le Concordat de 1801, au district ecclésiastique de Lédergues, fait aujourd'hui partie du district et du canton de Naucelle. Elle est un chef-lieu de commune.

Le prieur, en 1781, se nommait Noé ; le curé Couffin, qui administrait la paroisse à cette même époque, la gouvernait déjà en 1774, et en 1790, il était devenu prieur curé.

Nous aimons à croire que cet ecclésiastique rétracta son serment, puisque nous retrouvons son nom dans l'état diocésain de 1798.

Il était probablement mort en 1801, car à cette date la place du nom du curé de Centrès est laissée en blanc.

Après la réorganisation du diocèse, en 1804, c'est Jean-Antoine Benott, né le 4 juin 1758, qui est désigné comme ré de Centrès.

En 1349, cette localité comptait 63 feux avec le château de Miramont, siège d'une ancienne baronnie, qui servit de lieu de repaire aux compagnies anglaises et dont il ne reste que des ruines.

Un autre château, situé à Centrès en dépendait ; il est également détruit

⇒ XLVII. CÉOR

I

Texte du cahier B.

Céor et Taurines : Notre-Dame, Confronte avec Cassagnes-Bégon., Rulhac, Centrès, Tayac, Taurines, *annexe*.

Le vicaire établi pour la paroisse réside à l'annexe, payé par le curé.

Le prieuré de cette église est de la manse du chapitre de Rodez ; il lui fut réuni en 1317, *Nos Gilbertus*, p. 40.

Un chanoine, dans l'angle de l'archidiaconat de Saint Antonin, nommait à la cure. On a transporté ce chanoine dans l'angle de l'archidiaconat de Millau, où il ne restait que cinq chanoines, par la suppression du canonicat de M. Le Trésor de Fontenai, pour la préceptoriale.

On fixa la pension du curé, par la bulle d'union, à vingt-cinq setiers de froment ou seigle, mesure de Rodez.

On lui donna le carnelage, *jus vectis, census cum rendis ecclesie debitis, domos et hortos*, deux journées de pré, à charge de payer cent sols rodanois à l'évêque.

On établit un secondaire auquel on donnait treize setiers seigle.

En 1336, on lui donna neuf setiers et demi de seigle, *pro censu et laudimis*.

La pension actuelle du curé consiste dans cinquante-cinq setiers seigle, tout le carnelage, les prémices, un setier avoine, les noales, deux setiers seigle.

Le temporel consiste dans une maison, trois jardins, deux prés, chenevier, des terres considérables.

Grégoire, N° 15, p. 41, en 1409, dit

que le curé doit à l'évêque 3 l. 6 s. 8 d. forte monnaie.

Serres A. p. 41 et 56, livre F, p. 54, rapporte *modus regendi hanc ecclesiam*.

La dime des grains se paye à l'onzième gerbe.

Le chapitre a affirmé ce bénéfice, devant Garrigues notaire, le 27 août 1789, à 210 setiers seigle, quarante setiers peluque, argent 6 l. 10 s.

La paroisse contient 644 habitants.

Villages

Céor, 13 maisons.
 Sonderie, 7 maisons.
 Bousinas, 6 maisons
 La Calmete, 5 maisons
 Le Bousquet, 4 maisons.
 Le Gros, 3 maisons.
 Le Mas, 3 maisons.
 Fregière, 2 maisons.
 Fontfrège, 2 maisons.
 Perségal, 2 maisons.
 Castanié, 1 maison.
 Berrugat, 1 maison.
 Le Fraisse, 1 maison.
 Le Puech, 1 maison.
 Puech Pujol, 1 maison.
 Taurines, 33 maisons, *vicaire résidant*.
 Montvallat 11 maisons. *Montcabat*
 L'air, 5 maisons *L'Hermin*
 Ginestet, 5 maisons.
 Vennai, 3 maisons. *Veyrac*
 Cassagniol, 2 maisons.
 Fontvielle, 2 maisons.
 Brugière, 1 maison.

Temporel du curé, *Vendu*.

Le terrain, dit le Cambon, estimé 396 l.
 Pré bois, terre de la *Vaisse*... 528 l.

Collateur : De Laège, Chanoine :

On lit en marge le nom des notaires suivants :

Calfor n. p. 39 — Dujols.

Bousquet, curé 1788.

Seigneur : Séguret de Taurines.

II

Le feuillet contenant *Céor et Ceyrac* est déchiré dans le cahier A

Dans le cahier C, mêmes indications pour Céor que dans le cahier B.

III

Notes explicatives

En 1349, il y avait à Céor 42 feux. On y voit encore les ruines de l'ancien château et on y remarque un vaste et curieux souterrain dont Hippolyte de Barrau fait la description suivante, dans les *Mémoires de la Société des Lettres* (1).

Un pavé de l'église, vers le bas de la nef, cache l'entrée du souterrain : on s'engage d'abord dans une étroite galerie qui pénètre dans la roche vive par une pente rapide et en décrivant quelques contours.

Cette galerie, qui peut avoir 60 pieds de long sur 3 et demi de large et 5 de hauteur, débouche dans une salle spacieuse (1), symétriquement taillée et dont le plafond arrondi imite le cintre d'une voûte. Sur les côtés et à la naissance de la courbe, on remarque des entailles correspondantes, qu'on dirait avoir été pratiquées pour recevoir des poutres.

À l'extrémité de la pièce, se trouve un conduit semblable à celui de l'entrée mais obstrué par les décombres. Ce boyau descend jusqu'au pied de la montagne et se fait jour dans un amas de rochers au bord de la rivière de Céor. Un massif d'arbustes sauvages en dérobe aux yeux l'ouverture.

Deux cellules de quelques pieds carrés complètent le système de ces cavités souterraines ; l'une, près de l'entrée de la première galerie, à gauche en descendant ; l'autre, dans la grande salle, à droite de la porte.

Tous ces souterrains sont creusés dans le roc et de main d'homme. La roche est un gneiss granitique fort dur.

Aucun soupirail extérieur n'apporte le jour sous ces voûtes. Un air froid et dense circule avec peine le long des parois, et les flambeaux n'y répandent qu'une pâle et douteuse clarté. Que d'efforts n'a-t-il pas fallu pour créer cette retraite ténébreuse !...

Les gens du pays attribuent ce curieux ouvrage aux Anglais. Il est plus probable que les anciens châtelains en firent les auteurs et l'imaginerent comme un stratagème de guerre, pour s'y retirer dans un péril pressant, ravitailler la place et l'évacuer même au besoin en trompant la vigilance de l'ennemi.

Cette disposition était une chose assez commune dans les châteaux du moyen-âge.

(1) Tome IV, p. 540.

(1) 48 mètres de long sur cinq de large.

La plupart des manoirs féodaux des seigneurs, bâtis sur des hauteurs qui dominaient le pays environnant, recevaient de leur position une force presque inexpugnable à une époque où l'usage de l'artillerie était inconnu ; mais cette position les exposait à manquer d'eau ; et lorsqu'ils étaient investis avec une persévérante vigilance, il fallait presque toujours qu'il se rendissent.

C'était pour obvier à cet inconvénient que, lorsque la situation le permettait, on faisait ces immenses puits ou galeries profondes qui allaient aboutir à une source et quelquefois, comme dans le cas présent, à une rivière.

Le château de Céor appartenait anciennement aux Guitard, seigneurs de Taurines. Il passa dans la suite dans la famille d'Elbes.

Le dernier possesseur a été M. de Ginestel de Persegals.

Il ne reste plus de cet ancien édifice que la tour incorporée à l'église.

François Bousquet, né le 3 mars 1741 et curé de Céor en 1790, est déjà mentionné dans l'état de 1776. Il continue à être porté sur ceux de 1798, 1801, et 1804.

Céor, autrefois *Séor* ou *Céour* se rattachait, avant la révolution comme aujourd'hui au district de Cassagnes-Bégonhès cette paroisse est une section de la commune de Cassagnes.

Taurines, autrefois annexe de Céor, est devenu un chef-lieu de paroisse qui fait toujours partie du district de Cassagnes, mais qui se rattache à la commune de Centrés, canton de Naucelle.

François Enjalbert, vicaire résidant à Taurines en 1790, s'y trouve encore en 1798.

En 1801, il est remplacé par Dominique Raynal, vicaire, né le 31 août 1757, qui devient après le concordat, curé de cette paroisse.

XLVIII CEYRAC

I

Texte du cahier B.

Ceyrac : Saint Germain.

Confronte avec Gabriac, Cruéjols, Saint-Affricain.

Le vicaire établi pour la paroisse est payé par le curé.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque.

comme prêtre approuvé ; mais ce confesseur de la foi mourut vers cette époque

⇒ XIII. LÉDERGUES

I

Texte du cahier B.

Lédergues ; Saint-Martin.

Confronte avec La Clause, La Raffinie, Lagarde, Castelpers, Falguières, Lentin.

Le vicaire est établi pour le service de la paroisse

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque. Il a été désuni *ad vitam* en faveur de Guillaume de Saint-Germain à Montpellier.

M. de Chalencon était alors administrateur de l'évêché.

Le curé qui fut nommé s'appelait Ant. Alteri.

Le prieur l'était aussi d'Ambialet.

Le curé est à la congrue. Il a attaqué la section et a demandé le bénéfice en entier, en cour de Rome, le 5 juillet 1779. Son visa est du 22 juillet, même année.

La paroisse contient sept cent quarante cinq habitants.

Villages

Lédergues, Almont, Blaye, Bladenc, Bouscaillou Cambon (le), Croves, Caix (le), Capdelbosc, 1 maison ; Curaniols, Estourials, Fortesse (la), Grasselles, Balan, Merzadel, Milhas, Recombres, Trellussen, Vialetes (les), le Fraïsse, La Borie blanche, La Borie cap delbosc, Le Teil, La Vialete.

Biens nationaux

Pré du prieur, à Lédergues, estimé 3300 l.

Collateur : L'Evêque

Droit de testament : le prieur 37 s. 6 d.

Geniès, curé en 1788.

Seigneurs : Ginebroux de la Salle, Normand d'Assène.

On lit en marge le nom du notaire suivant :

Grégoire, p. 313 ou 16, pour la désunion.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelles de Castelpers, au nombre de quatre, sous l'invocation de Sainte Catherine, fondées par Catherine de Castelpers veuve de Jean de Castelpers, vicomte de Mialet ou Ambialet le 29 juin et juillet 1494 ; acte reçu par Bernard Asseri, notaire de Lédergues et Pierre Asimola, notaire de Réquista.

Dotées de trente setiers seigle, mesure de Lédergues, double de celle de Rodez, une pipe vin, un champart à La Gasconie paroisse de Lentin.

Chapelle de Ballard sous l'invocation de Saint-Antoine, chambre et écurie en dessous, estimée 110 l. ; terre châtaigneraie et travers à Lespie, estimation 132 l.

Chapelle de la Pomme del Bouscaillou.

Chapelle de Jean Vergnes, sous l'invocation de saint Jean, dotée du pré de Gourgues, estimation : 254 l.

Chapelle fondée par Pierre d'Assié, sous l'invocation de Sainte Anne.

Chapelle du Fraïsse

Chapelain de Saint Antoine.

Deux chapelles de Castelpers, dotées l'une de six et l'autre de sept setiers seigle.

Chapelle de Sainte Anne, fondée par Anne de Lédergues ; Grégoire, l., p. 109 — Brenquier en 1502.

III

Notes explicatives


En 1349, il y avait à Lédergues 111 feux.

Cette paroisse est un chef-lieu de commune et de district, comme avant la Révolution ; elle se rattache actuellement au canton de Réquista.

Au mois de décembre 1579, les Huguenots s'emparèrent de Lédergues, quoique la paix eût été conclue avec les catholiques au mois de février précédent.

Jean-Baptiste Geniez, curé de Lédergues en 1790, conserva ses fonctions pendant toute la période révolution-

naire. Il continue à figurer sur l'état diocésain de 1802.

Il mourut probablement peu de temps après ; car, à la suite du Concordat, en 1804, il est remplacé par *Jean-André Turq*, né le 17 mars 1765, qui a pour vicaire *Barthélemy Cancé*, né le 4 avril 1772. 

XIV. LENCOU

I

Texte du cahier B.

Lencou, Saint-Saturnin.

Confronte avec Ortiset, Réquista, Cognac.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'Evêque.

Il avait été désuni *ad vitam* en 1439 ; répertoire général des caisses, p. 154.

M. d'Armagnac désunit de rechef ce bénéfice le 16 avril 1558 ; Moisseti, notaire de Rodez, a retenu l'acte, qui se trouve au répertoire général des Cais- ses, coté 000, p. 80.

Sentence arbitrale passée entre le prieur et le curé, le 15 avril 1558, par laquelle M. d'Armagnac confirme la simplification faite par M. de la Tour le 17 juillet 1455.

Le prieur se charge de toutes les charges, et donne au curé quatre sacs et demi froment, vingt cinq sacs et demi seigle, la moitié du carnelage, les navales, six pipes de vin, une maison et jardin et le casuel.

Le prieur se charge de payer les décimes du curé : caisse des unions, n° 20, *olim* 6.

Le prieur paie à l'Evêque dix sacs de seigle et cinq d'avoine, Moisseti, not.

La paroisse contient 440 habitants, 19 paires bœufs.

Villages

Lencou, Le Clot, Guiraldou Labro, Lémaz, Le Soulié.

Ce bénéfice paye à l'Evêque 10 sacs froment, 5 avoine, M. Ant. Rous, prieur, et Imbert, curé, passèrent transaction sur cet objet en 1726 — Galibert, notai- , côté Z, p. 238.

Autre accord avait été passé le 15 avril 1558.

Egidius Alazar, notaire en 1329, p. 115, rapporte la pension du curé.

Les évêques de Rodez vendirent cette terre pour le rachat de François I^{er}, se réservèrent le commun de paix.

Collateur : L'Evêque.

Moncan, curé en 1788, *Salgues* curé en 1778.

Droit de testament : Le Prieur, 1 l. 12 s. 6 d.

Seigneur : Sicard de Réquista.

On lit en marge le nom du notaire sui- vant :

Terral, p. 237.

II

Mêmes indications dans les registres A et C. Le cahier C mentionne en outre la chapelle suivante :

Chapelle du Rech, dotée d'une maison, étable, cave à Lencou, *estimée* 352 l.

Vigne dite *las Faisses*, aux Planhals, *estimée* 198 l.

Vigne Cambou, jardin dit la Gui- zardic, *estimée* 1232 l.


III

Notes explicatives

Lencou est une paroisse du district et du canton de Réquista.

Les Huguenots s'emparèrent de Len- cou le 21 août 1588.

Guillaume Cochy de Moncan, curé de Lencou en 1788, avait succédé à l'abbé *Salgues*, que nous y trouvons en 1774 et en 1781. Il était né le 23 octobre 1762, et, après avoir traversé la pério- de révolutionnaire, il fut maintenu à Lencou à la suite du Concordat.

 XV. LENTIN

I

Texte du cahier B.

Lentin : Saint-Amans.

Confronte avec La Raffinie, Lédér- gues, Castelpers.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque ; il est affermé 1100 l.

La dîme des grains peut aller à 140 setiers de seigle ; le carnelage a quarante agneaux et 15 cochons.

Lauro, coté K, p. 101 et 102, dit que ce bénéfice était prieuré cure en 1490 et en 1500.

Le curé est à la congrue ; le temporel est maison, jardin, champ.

La paroisse contient 312 habitants, 30 p. bœufs.

Villages

Lentin, Groustouilles, Gasconie, Garrigues, Grimaldie, Lugan, Malaterie, Maltrie, Mitourie, Pouget (le), Trellie (la).

Collateur : L'Evêque.

Droit de Testament : Le prieur 12 s. 6 d. Le curé, 6 s. 13 d.

Séguet, curé 1788.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

III

Notes explicatives

La paroisse de Lentin se rattachait à la commune et au district de Lédergues, auquel elle appartenait d'ailleurs avant la Révolution.

Alexis Séguet, curé de Lentin, né à Sermet en 1737, fut reclus le 5 mai 1793 et déporté à Bordeaux où on l'enferma au fort du Hâ. Il mourut peu après sa déportation. Son nom en effet cesse de figurer sur l'état diocésain de 1798.

Il y est remplacé par Gary, chartreux de Rodez, né le 27 mars 1757. Il figure comme vicaire sur ce registre et sur celui de 1801, et, comme curé de Lentin, après le Concordat sur le registre de 1804. <=>

XVI. Lès

I

Texte du cahier B.

Lès : Sainte Madeleine.

Prieur Cure

La paroisse confronte avec Taussac, Peirat.

Le prieur curé, quoique seul décimateur, n'a pas la congrue.

Les paroissiens vont ordinairement à la messe à Taussac, quoiqu'il y ait à Lès une église et des fonts baptismaux.

La paroisse contient 155 habitants, 3 paires de bœufs.

Villages

Lès, La Pestourie, Le Moulin 1 maison.

Collateur : L'Evêque.

Redoli Las Combes, curé 1788.

On lit en marge les noms des notaires suivants :

Terral, p. 281 ; Micaletti, p. 240, Calciati, p. 13.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

III

Notes explicatives

La paroisse de *Lès*, ordinairement appelée *Lez* dans les anciens pouillés, n'existe plus aujourd'hui ; mais l'ancienne église paroissiale est devenue un lieu de pèlerinage, actuellement connu sous le nom de *Notre-Dame de Lez*, et assez fréquenté au mois de mai et au mois de septembre, surtout pendant l'octave de la Nativité.

Les divers pouillés que nous avons eus sous les yeux désignent *Sainte Marie Madeleine* comme la titulaire de cette église.

Nous traduisons le pouillé de Jean Causse, qui n'est guère que la reproduction de celui de Pomarède.

Lez est dans la Haute-Marche. Il confronte avec Taussac, avec Peyrac ; il vaut peu et manque pour ainsi dire de paroissiens ; ceux en petit nombre qui s'y trouvent vont à Taussac. Il y a cependant une église et un cimetière.

La collation appartient au seigneur évêque ; il y en a une dans le livre de Micaletti, p. 240 ; une autre dans le livre de Causse, p. 13, sous le nom de la *Bienheureuse Marie Madeleine*.

Voici ce que Jean Causse, dit, après Pomarède, au sujet de ce bénéfice.

« Le prieuré est de la mense de l'Abbesse de l'Arpajonic, près Millau, à qui il appartient de présenter à la cure.

« D'autres veulent que ce droit appartienne au prieur de Saint Jean le Froid.

« Il vaut mieux croire qu'il appartient à l'Église.

» Il y a, dans le registre de Gay une institution faite sur la présentation de l'Abbesse de Saint Sernin sous Rodez ; mais il semble que c'est une erreur du secrétaire qui a voulu parler de l'Arpajonic.

Le Livre de l'Épervier désigne sous le nom de *Milhars* cette paroisse du bailliage de Cas-agnes-Bégonhès et lui donne 42 feux en 1349.

⇒ XVII. MELJAC

I

Texte du cahier B.

Meljac: Notre-Dame.

Prieur curé

La paroisse confronte avec Castelpers, Saint-Just, l'entier, Rullac, Taurines

Le prieuré de cette église fut désuni par M. de Chalencçon *cum clausula revertendi in priorem statum, moriente rectore.*

Il fut encore désuni en 1509, et le revenu partagé entre le prieur et le curé. Cette section se fit à Rome.

Cet arrangement a duré jusqu'en 1780 que le sieur Agret, curé actuel, attaqua la section.

Le prieur abandonna son titre moyennant pension, ce qui a été homologué au Parlement.

Le curé avait, par la section, le casuel, 70 setiers seigle, 2 de froment, mesure de Rodez, la moitié du carnelage, de la dîme du vin, la maison du prieur, le pré clos, situé près la maison, toutes les terres labourables et propres à porter récoltes ; hors de Meljac, une portion du jardin, et un châtaignal.

Le Bénéfice peut rendre de 12 à 13 charretées de blé, quarante agneaux, dix cochons.

Chataigneraie et terre des prêtres, estimés 968 l.

La paroisse contient quatre cent vingt deux habitants, 36 paires bœufs.

Villages

Meljac, 6 maisons.

Martinis, 7 maisons.

Grascases, 7 maisons.

Fraldès, 6 maisons.

Puecharis, 6 maisons.

La Bessière, 4 maisons.

Lou Clot, 4 maisons.

Mas Ricard, 4 maisons.

La Tapie, 3 maisons.

Toullignic, 3 maisons.

Hameaux

Pailhargues, une maison.

Soulaques, une maison.

Collateur: L'Evêque.

Agret, prieur curé, 1788 l. paye 20 sols droit de testament.

Seigneurs: Ginebrouz, La Salle, Crespon.

On lit en marge les noms des notaires suivants :

Grégoire 99 p. 141, le 5 juillet 1482
Dujols, 1780.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Le cahier C mentionne en outre la chapelle suivante :

Chapelle de Saint Pierre, dotée de quinze cartons de blé. (Le Roc)

III

Notes explicatives

En 1349, la paroisse de Meljac, de *Meliaco*, du bailliage de Cassagnes Bégonhès, comprenait 52 feux.

Avant la Révolution, cette paroisse se rattachait, comme aujourd'hui, au district ecclésiastique de Lédergues ; mais elle fait actuellement partie de la commune de Saint-Just, canton de Nauccelle.

Michel Ignace Agret, curé de Meljac en 1790, figure déjà au même titre sur l'état diocésain de 1774.

1 charrette = 620 litres - soit + 6 sacs - 6 x 13 = 78 sacs à 80 -

Il traversa la période révolutionnaire ; car il continua à être porté sur le registre de 1798.

En 1801, son nom est suivi de la mention : *absent*.

Après le Concordat, il est remplacé par *Joseph Benoit*, né le 12 septembre 1750



XVIII. MELS

I

Texte du cahier B.

Moels, Saint Blaise.

Prieur Curé

La paroisse confroite avec Saint Yves, Orlhaguet, Sainte Geneviève, la Truère au Nord

Le seigneur de Mels, prétendait avoir la nomination de la cure ; mais *Raymond Riols*, d'Espalion, fut maintenu par arrêt du Parlement de Toulouse, en 1511, étant pourvu par l'Evêque, contre le pourvu par le seigneur de Mels

Le prieur curé, quoique seul décimateur, n'a pas la congrue

La dime des grains peut aller à un setier froment, tren'e de seigle, dix de peluque ou blé noir. Le setier est de huit quartes, et la quarte pèse 28 livres.

Le cornelage va à 30 l.

La paroisse contient 182 habitants, 24 paires de bœufs.

Villages

Mels

Redet, 4 maisons.

La Cadène 3 maisons

Le Moulin, une maison.

Collateur : L'Evêque.

Tarrisse, prieur curé 1788, paye douze sols, six deniers droit de testament.

Seigneur : Verdier de Mandillac.

On lit en marge les noms des notaires suivants :

Gai p. 48, en 1404. — Serres, s. p. 66; Grégoire, p. 312.

II

Mêmes indications dans les cahiers A. et C.

III

Notes explicatives

Mels est appelé *Amels* dans le pouillé de Pomarède, où il figure par conséquent à la lettre A, et sous le nom de *Mielh*, dans le *Livre de l'Epervier* qui lui attribue 23 feux.

Cette paroisse a été supprimée depuis le Concordat et rattachée à celle d'Orlhaguet, commune, district et canton de Sainte Geneviève.

On en a cependant conservé l'église et le cimetière.

Le cartulaire de Conquès porte, au n. 39, l'acte de donation faite, vers le milieu du XI^e siècle, à cette abbaye, par Bernard d'Amelz, d'un fief que Géraud Rigal possédait dans l'église et dans le village d'Orlhaguet.

On peut voir encore les ruines de l'ancien château de Mels

Dans ses *Lettres à mes neveux* (T. II, p. 91) M. Henri Affre dit que la terre de Mels a longtemps appartenu à la famille de Bénaven

Il y donne la liste des curés suivants :

1578 Bernard Bès

1642 1651. Jean Prouet.

1691 Antoine Barthe.

1715 Jean Rey.

1737 Barthélemy Moisset.

1737 Jean Chazelles

1770 Joseph Cocural.

En 1774 et en 1781, le prieur curé de Mels se nommait *de Roquetaure*.

En 1790, c'était *Jean Jacques Tarrisse*

Ce dernier, qui était né le 27 février 1731, traversa la période révolutionnaire, et il continue à être porté, comme curé de Mels, après le Concordat, sur l'état diocésain de 1804-1805.

XIX. MILLAU

I

Texte du cahier B.

Millau : Notre-Dame de l'Espinasse. Confronte avec Compeire, Brocuéjols, Peyre, Saint Germain. Le Tarn la sépare du diocèse de Vabres.

Le revenu du prieur était affermé en 1761, 700 l. argent et trois pipes vin de réserve.

Les obits sont considérables.

La paroisse contient 440 habitants.

Il y a un vicaire pour le service de la paroisse.

Villages

Naves, Bouissou (le), Catts (les), Cros (le), Costes (les), Fraissinède, Groupatage, Moulière, Reganès, Rive (la) Moulin de Banières ; Artigues, *déuni de Saint Geniès*

Biens nationaux.

Pré de l'Eglise, pré pendant, livre de cire sur Recolis, pré, champ, châtaignal, pacage à *Lou plos*.

Pré. chenevier à Naves, champ. pacage dit Lacombe, champ et pacage dit *Les Tiples* — estimation totale : 5018 l.

Collateur : L'Evêque.

Niel, prieur curé en 1788, paye vingt sols pour le droit de testament.

Seigneur : Le baron d'Aure'le.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

III

Notes explicatives

Naves d'Aubrac appartient au district et au canton de Saint Geniez.

D'après les *Etudes historiques sur la ville de Saint-Geniez-d'Olt*, par l'abbé Bousquet, curé de Buzeins, *Naves* serait ainsi appelé du latin *navis* « vaisseau », parce que le site de ce village offre l'aspect d'un navire, et ce prieuré aurait été fondé en 1326 par Hugues Bonafous, prêtre, originaire de ce lieu.

Le fondateur aurait stipulé, ajoute-t-il, que ce prieuré serait conféré à un prêtre de sa famille, s'il y en avait, et que le curé de Saint-Geniez en serait collateur.

Les anciens pouillés cependant attribuent à l'évêque la collation de ce bénéfice.

En 1349, il y avait à Naves 61 feux.

Pierre Niel, prieur curé de Naves en

1790, remplissait déjà cette fonction en 1774.

Péniblement affecté de la persécution religieuse qui s'annonçait, il tomba gravement malade, et son vicaire, *Jacques-Gervais Romiguier*, né en 1765 à Saint-Grégoire, se dévoua pour le service de la paroisse.

L'état du prieur s'étant aggravé, ce jeune prêtre résolut de célébrer la messe dans la chambre du malade, pour lui procurer le saint viatique la nuit du samedi au dimanche de la Passion 1793. Il le fit, quoiqu'on l'eût informé que la garde nationale de Saint-Geniez se proposait de monter à Naves cette même nuit.

Il était à peine à l'offertoire lorsque la salle fut envahie par une cinquantaine de gardes nationaux qui lui laissèrent achever la célébration de la messe, mais qui l'arrêtèrent aussitôt après pour l'amener à Rodez, où il fut incarcéré le 26 mars 1793.

L'année suivante, Jacques-Gervais fut déporté à Bordeaux, où il y mourut des suites de ses souffrances le 25 février 1795.

Son arrestation avait précipité la mort du prieur, qui avait rendu son âme à Dieu le 15 avril 1793.

L'état diocésain de 1798 désigne, pour le service de cette paroisse, un prêtre nommé *Alazard*.

Après le Concordat, on y nomma curé *Jean-Baptiste Barrié*, né le 15 février 1766.



IV. NAUCELLE

I

Texte du cahier B.

Naucelle, Saint-Martin et *Saint-Michel de Jalenques*, annexe.

La paroisse confronte avec Sauveterre, Campjac, Cabanes, Saint-Martial.

Il y a deux vicaires établis, un résidant à Jalenques, annexe, *parochia perse cum fontibus et parochianis*.

Le prieuré de cette église est de la manse des religieux de Bonnetombe. La terre et seigneurie de Bonnetont.

enclavée dans cette paroisse, est de leur lot.

Jalenque annexe est érigée en baronnie. Le sieur Bonnet de Rodez l'a achetée de la maison de Pagan.

L'oraison des 40 heures a 15 l. de revenu et la confrérie du rosaire 12 l.

Le curé est à la congrue.

Il y a une fondation de 30 l. de revenu pour prêcher pendant la quinzaine de Pâques et le fondateur voulut que les Cordeliers de Rodez acquittassent la fondation.

Ils ne voulurent point l'accepter, vu la modicité du prix et M. de Saléon ordonna qu'on accumulerait cette somme pour donner une retraite.

Il y a une aumône de 39 l. 10 s. qu'on distribue aux plus nécessiteux sur le billet du curé signé des consuls.

Les obits sont considérables.

La paroisse contient 960 habitants, 50 paires de bœufs.

Villages

Naucelle, 450 habitants.
 Quinset, 9 maisons.
 Soulages, 7 maisons.
 Bounmoirac, 6 maisons.
 La Clerie, 6 maisons.
 Le Manau, 6 maisons.
 Le Maset, 6 maisons.
 Boubert, 5 maisons.
 Les Peironies, 5 maisons.
 La Becade, 4 maisons.
 Bonbouch, 4 maisons.
 Puech d'Amans, 4 maisons.
 Belhezé, 3 maisons.
 La Fouilhade, 3 maisons.
 Cinican, 2 maisons.
 Malpoirehaut, 2 maisons.
 Jalenques, *annexe*, 8 maisons.
 Le Bas, 1 maison.
 Boussac, 1 maison.
 Bonnefon, *château*, 1 maison.
 La Besse, 1 maison.
 Girou, 1 maison.
 Escours, 1 maison.
 Pauleton, *château*, 1 maison.
 Le Peiroa, 1 maison.
 Roquès, 1 maison.
 La Souque, 1 maison.
 Moulin de la Baladie.
 Moulin de Bonnefont.
 Moulin de Gari

Collateur : L'abbé de Bonnetcombe.
Mignonac, curé en 1788.

Seigneurs : Bonnetcombe à Naucelle, Bonnet à Jalenques.

II

Mêmes indications dans les registres A et C

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelle de Guitard, dotée du fief de la Nèvezie, paroisse de Centres, quatre poules de rente, le champart des blés dudit fief, un petit pré de vinzt cinq à trente quintaux foin, un petit jardin et une maison ; chargée de deux messes par semaine, maison, *estim.* 232 l.

Chapelle de Malfête, dotée d'une maison ruinée, de quatre champs contenant dix sept sétérées deux boisseaux, un jardin contenant une carte trois boisseaux et demi, autre jardin d'un setier deux boisseaux trois cartes, châtaigneraie et un bois ruiné, le tout sujet à la taille ; chargée de deux messes par semaine.

Chapelle de Pauleton, sous l'invocation de Notre-Dame.

Chapelle de Jalenque, sous l'invocation de St-Michel, dotée de vingt-quatre setiers de blé, payés par le seigneur.

III

Notes explicatives

Voici la traduction du pouillé de Jean Causse à propos de Naucelle :

Naucelle, sous le nom de St Martin, est un prieuré de la manse de Bonnetcombe. Il vaut 500 l. ; la cure en vaut 40 et elle est à la présentation de l'abbé. Il a une annexe appelée Jalenques. Cette annexe a quinze paroissiens. Il y a une église avec des fonts ; mais il n'y a point de cimetière. On y dit une messe basse tous les dimanches et les jours de fête.

Jalenques est placé sous le nom de St Michel, parce que ce jour-là on y célèbre une messe haute. On trouve une institution faite à la présentation de l'Abbé dans le dernier livre de Gregory, p. 53

On a remarqué que le prieuré de Naucelle dépendait de Bonnetcombe. On peut présumer que l'installation des religieux de ce monastère valut à cet

localité le nom qu'elle porte, *Naucelle*, en latin *nova cella*, « nouveau couvent ».

Les religieux de Bonnecombe furent probablement appelés à remplacer d'anciens moines qui avaient peut-être fondé cette paroisse.

L'église actuelle de Naucelle fut construite en 1254 par les soins des religieux de Bonnecombe.

En 1349, cette petite ville comptait 151 feux. Elle se rattachait au bailliage de Sauveterre.

Elle était entourée de murailles dont il reste encore quelques traces.

Le 25 août 1629, le cardinal de Richelieu coucha à Naucelle, pour arriver à Rodez le dimanche 26.

Il était accompagné du maréchal de Bassompierre.

« Le lundi 27, dit le maréchal, nous allâmes avec M. le Cardinal, voir l'église et les reliques et le clocher qui est le plus beau de France » (1).

Pierre Mignonnac, né le 3 mars 1743 curé de Naucelle en 1788, refusa de prêter le serment schismatique. C'était le frère du curé de La Grandville, qui fut déporté à Bordeaux, et y mourut des suites de ses souffrances. Lui-même émigra en Espagne.

Il put rentrer quand la tourmente fut apaisée, et, après le Concordat, il continua à exercer son ministère à Naucelle.

Naucelle est un important chef-lieu de canton et de district ecclésiastique.

L'église qui servait d'annexe et qui se trouvait à *Jatenques*, avant la Révolution n'existe plus aujourd'hui.

On ne voit, dans ce hameau, que deux ou trois maisons et quelques ruines de l'ancien château. <=

V. NAGELLE

I

Texte du cahier B.

Nacelle, Saint Pierre.

Prieur Curé

La paroisse confronte avec Saint-Christophe, Valady, Marcillac.

(1) *Annales du Rouergue*, par de Gaujal, p. 536.

Le bénéfice n'est pas considérable, et donne peu de peine. La dîme des grains peut aller à vingt setiers ; le carnelage est peu de chose ; la dîme du vin va...

L'église est isolée. Il n'y a pas de presbytère et le curé réside à Marcillac.

On devrait transporter le service à Fisaguet, paroisse de Valady, où il y a bien du monde.

Grégoire, livre côté *h*, p. 40, rapporte une déclaration faite en 1503, par laquelle on reconnaît que les Causonelles près Fisaguet, sont de la dîme de Naucelle.

Serres, livre côté *p*, p. 95, rapporte une transaction passée entre le chapitre de Saint-Christophe et le prieur de Naucelle où sont les limites des deux paroisses.

La paroisse contient...

Vigne au Mioulac, terre à Moirac, *estim.* 940 l.

Villages

Saint-Pierre, Cabrières, Chicou Germanie, Mouissete, Odi, Rieuterte.

Collateur : L'Evêque.

Bonnefoux, prieur curé en 1788, paye vingt-cinq sols droit de testament.

Guirbaldi en 1790.

Seigneur : Guirbaldi du Crès, Marsars de Limairac, Chapitre de Saint-Christophe.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

III

Notes explicatives

Le prieuré de *Nacelle* est appelé ordinairement, dans les anciens pouillés, *Saint Pierre de Naucelle*.

Le cartulaire de Conques, édité par Desjardins, porte aux numéros 463 et 568, le nom d'*Ademar de Noucella*, nom qui nous paraît désigner ce village voisin de Marcillac.

Il nous paraît probable que ce nom est le même que *nova cella* « nouveau couvent », et qu'il a pour origine la fondation même du prieuré ou couvent établi en ce lieu.

dans le bailliage de Sauveterre, la paroisse de *Silhaus*, dépendant du château de Verdun. Nous croyons que le copiste a écrit « Silhaus » pour *Salah*, paroisse située dans la commune de Quins.

Antoine Besombes, né le 11 octobre 1731, curé de Quins et vicaire forain du district de Sauveterre en 1790, a ministré déjà sa paroisse en 1764. Il traversa la période révolutionnaire, et

son nom figure, au même titre, sur le registre de 1801.

Après le Concordat, il fut maintenu dans sa paroisse.

François Besombes, son vicaire, continua à exercer avec lui le saint ministère, jusqu'en 1802; il mourut le 3 juillet de cette même année.

Il fut remplacé en 1804 par *Barthélemy Négrier*, né le 25 mai 1747.

ARTICLE XV

Noms commençant par R

=> I. RAFFINIE (la)

I

Texte du cahier B

Raffinie (la), Saint Cyrice.

Confronte avec La Seive, Meljac, Lédergues.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque. Le titulaire paye une redevance annuelle de vingt setiers seigle à l'évêché de Rodez.

Le prieuré a été scindé en 1485 par autorité apostolique.

Par la bulle d'érection, on donna la nomination de la cure au prier, qui y nomma le 2 mars 1610. Il a perdu son droit.

Le curé fut pensionné. On lui donna quatre vingt setiers de seigle, trois de froment, dix d'avoine, quatre agneaux, quatre cochons, le casuel, la permission au curé de semer autour de l'église, sans payer au prier ni quart ni quint, une maison, jardin et permission de bâtir un moulin dans les terres du prier, sans payer de cens.

Le curé est aujourd'hui à la congrégation.

Le prier actuel, l'abbé de Grimaldi, a cédé au curé le temporel qui entoure l'église, qui est isolée et perchée sur une hauteur très escarpée.

Elle est au centre de la paroisse. Le curé voudrait s'y loger.

Le temporel doit revenir au prier par l'édit du 2 septembre 1786, qui met

les portions congrues à 700 l. Il n'y gagnera pas.

L'évêque a affermé les rentes et champs, par acte du 4 décembre 1787, Costes, notaire, pour la somme de 1000.

La paroisse contient 412 habitants.

Villages

La Raffinie

La Serre.

Rouvellat, 6 maisons.

La Barbarie, 5 maisons.

Le Condere, 5 maisons.

La Lande, 4 maisons.

Trémolières, 4 maisons.

Fabrègues, 3 maisons.

La Manau, 1 maison, uni à Rulhac.

La Martinie, 1 maison.

Le Puech, 1 maison.

Le Moulin, 1 maison.

Collateur : L'Evêque.

Bailleuil, prier 1768.

Grimaldi prier 1788, paye douze sols, six deniers.

Baissière curé en 1788, paye douze sols, six deniers droit de testament.

Seigneur : L'Evêque de Rodez.

Conseigneurs : Crespon à la Raffinie, Les chapelains Cantobre.

On lit en marge le nom du notaire suivant :

Dujols 30 septembre 1769. — Dujols.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Le registre C mentionne en outre la chapelle suivante :

Chapelle de SS. Fabien et Sébastien.
Elle était possédée par Flaugergues,
prêtre de Meljac, en 1676.

III

Notes explicatives

La paroisse de St-Cyrice de la Raffinie actuellement commune de St-Cirq et canton de Réquista, se rattache au district de Lédergues, dont elle faisait d'ailleurs partie avant la Révolution.

On a remarqué que le chanoine Grimaldi, auteur du registre que nous reproduisons, était prieur de St-Cyrice de la Raffinie; il l'était également de St-Martin de Monthou.

En 1774 et 1781, le curé de la Raffinie se nommait *Albinet*.

Simon-Jules Baissière, curé de cette paroisse en 1788, refusa de prêter serment et fut déporté à Toulouse. Il put rentrer dans sa paroisse; mais il mourut en 1800 des suites de ses souffrances.

Son vicaire, *Jean-Louis Boutouret*, né le 8 décembre 1750, fut nommé curé de cette paroisse après le Concordat.

L'église et le presbytère de St-Cyrice de la Raffinie sont isolés. Le curé de cette paroisse, *Antoine Albar*, fut assassiné dans son presbytère le 2 mars 1875.

II. LE RAM

Texte du cahier B.

Ram (le); Saint-Améus.
Confronte avec Vezins, 1660. Noye. Saint-Etienne de Vieuresques.

Le vicaire pour la paroisse fut établi en 1730; le chapitre le paye.

Le prieuré de cette église est réuni à la manse du chapitre, et un chanoine, du côté de l'archidiacre de Conques, nommé à la cure.

Le curé est pensionné. Il a quarante-huit setiers seigle, mesure de Milhaud, cinq setiers peluque, les noales, les prémices, le carnelage.

Le temporel consiste dans un pré, trois pièces de terre. Le chapitre lui donne encore 60 l. argent et paye les décimes, par transaction passée entre

le bailli du chapitre et le curé, le 2 mars 1687.

L'ancienne pension du curé, qui fut doté en 1296, consiste dans une maison, jardin, rente, vingt-cinq setiers de seigle, trois de froment, le carnelage. *Archives du chapitre*, livre coté H, p. 115.

Le chapitre a affermé la dîme le 8 mars 1785 pour la somme de 3063 l. Garrigues, notaire, avec Scoudournac.

La paroisse contient 500 habitants.

Villages

Le Ram, Cases (les), Crèbes, Las, Malbertes, Mourroule, L'Hermet, Pradel, Salleles, Vaxac, Valetes, Viale (la).

Collateur: Flaugergues, chanoine.
Cure, curé en 1788.

Seigneur: Raimond.

On lit en marge le nom des notaires suivants:

Grégori p. 264, en 1488; Lauro, C p. 58; Lauro, K p. 10.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes:

Chapelle sous l'invocation de Saint-Georges, fondée par Pierre Valetes de Rocous, dotée de rentes en seigle levables au mas Ost et au masage de la Cassagne, rendant environ dix setiers: Dénombr. c. p. 150.

Chapelle sous l'invocation de saint Jean, fondée par Vesian Soléri, le 11 mai 1509, *pro proximiori de genere*. Acte reçu par Unaldi, notaire. Les notes sont chez M. Albinet à Millau. Le service doit se faire au Ram. Le chapelain a la permission, avec le consentement des collateurs, de faire le service où il sera Delmas, titulaire.

III

Notes explicatives

En 1349, la paroisse du *château du Ram* comprenait 51 feux.

Noble Jean de Balaguier fit hommage au comte de Rodez, en 1463, du

quisit de son domaine du château de Ram (1).

En 1470, dans le partage qu'il fit des terres du comté de Rodez, le Roi donna le Ram à Josselin du Bois, bailli des montagnes d'Auvergne.

Il reste encore quelques ruines du château du Ram. L'ancienne église est détruite.

L'église actuelle, qui est au village de St-Amans, avait été construite autrefois pour le service d'une communauté de prêtres.

C'est dans ce village qu'a été transféré, à la fin du XVIII^e siècle, le chef-lieu de la paroisse, qui porte aujourd'hui le nom de *St-Amans du Ram*.

Cette paroisse fait actuellement partie de la commune, du canton et du district de Vézins.

Avant la Révolution elle se rattachait au district de St-Léons.

Jean-Antoine Carel, curé de Saint-Amans du Ram en 1788, refusa de prêter serment. Il mourut pendant la tourmente.

Son vicaire, *Jean-Baptiste Vernhes*, né le 28 octobre 1746, traversa la période révolutionnaire, et, après le Concordat, il fut nommé curé de Saint-Amans du Ram.



III. RÉQUISTA

I

Texte du cahier B

Requista : Saint Julien

Prieur-Curé

La paroisse confondue avec La Glauze, Lencou, Combradet, Loubous, La Garde, Saint Julien, *annexe*, jadis matrice.

Le vicaire de la paroisse, ainsi que le curé, diènt alternativement la messe à Saint Julien, les fêtes et les dimanches. Il y a un cimetière.

Le prieuré de cette église fut désigné *ad vitam* le 16 janvier 1470.

Le prieur nomma à la cure.

La pension du curé fut fixée à quarante setiers de seigle, le casuel, une

maison, un pré et jardin. Serres, h, p. 137.

M. de Chalencou désunit ce bénéfice pour toujours le 15 février 1481. St-Marcel étoit prieur-curé.

L'évêque se réserva la nomination de la cure.

Le curé avait eûté la congrue et avait maison, jardin et pré, estimé 136 l. 10.

Le curé actuel a attaqué la section et obtenu le visa le 5 mars 1782.

Le prieur a cédé le titre au curé, moyennant une pension.

Le revenu du bénéfice consiste dans la dime des grains, qui se paye à la dixième, le carnelage des agneaux à la dixième, des cochons au quatrième jusqu'à dix de la même portée.

Le tout est affermé 1800 l.

L'Oraison des quarante heures a été établie en 1784 : Dujols, secrétaire.

La paroisse contient sept cent quatre-vingt-douze habitants, 412 à Réquista.

Le pré des ortes, joui comme obit par le curé, estimé 280 l. 10 s.

Le pré du temporel du curé 137 l. 10.

Par ordonnance royale du 19 Mars 1538 et ordonnance épiscopale du 31 août, St-Julien a été érigé en succursale.

Villages

Réquista, 88 maisons
Bausguic, 7 maisons
Bessière, 2 maisons
Bon, 5 maisons
Borie (16), 1 maison
Estrisses, 1 maison
Goutin (12), 1 maison
Lacré, 8 maisons
Loubouse, 7 maisons
Moulougiès, 5 maisons
Pierre Blancho, 2 maisons
Planquette, 1 maison
Raissac, 5 maisons
Roussilles, 4 maisons
Suroles, 1 maison
Montin de Clauz, 2 maisons
Montin de Piales,
St Julien, 6 maisons

Collateur : L'Evêque.

Droit de testament : *Gaffier*, prieur-curé paye trente-deux sols 6 deniers.

(1) *Abécédaire de l'histoire de la comté de Rodez*, page 102, manuscrit déjà cité

Seigneur : Panat-Thoels.

On lit en marge le nom du notaire suivant

Micaleti, p. 15.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelle de St-Jean l'Évangéliste, déserviable à St-Julien, dotée de 45 setiers seigle, en rentes et censives, mesure de Rodez, au village de Taret, paroisse de la Clause, et à St-Julien, chargée de deux messes par semaine.

Chapelle de Durand Marcellac. Un pré à Réquista.

Chapelle de Framont, taxée aux francs fiefs, 40 l.

Chapelle de la Ramière, taxée 60 l. aux francs fiefs, pour champ et vigne.

Chapelle de St-Jean Baptiste.

Chapelle du St-Esprit, chargée de deux messes par mois.

Chapelle de Rames ; dénombr. p. 6.

III

Notes explicatives

En 1292, le comte de Rodez, Henri II avait accordé à la ville de Réquista divers privilèges.

Cette ville, très importante à cette époque, était entourée de murailles et protégée par un fort.

La seigneurie de Réquista se rattachait à la vicomté de Cadars, château dont on rencontre encore quelques ruines sur le territoire de la paroisse actuelle de l'Hôpital Bellegarde.

Le comte de Rodez établit à Réquista un tribunal qui avait sous sa juridiction un certain nombre de localités, notamment Ayssènes, Broquiès, Coupiac, La Selve, etc..

Les anciens documents désignent Réquista sous le nom de *Ricostari* ou *Ricostarum*.

En 1349, d'après le *Livre de l'Epervier*, la ville *Ricostarum*, avec la paroisse de Saint-Julien, comptait 150 feux.

Le pouillé de Pomarède donne à cette

paroisse le nom de *Ricstar*, bientôt transformé en celui de « Réquista ».

On y lit quelques indications qui ne sont pas mentionnées par l'état de Grimaldi.

Le prieur Louis de St-Marcel, qui consentit à la séparation du prieuré et de la cure, fut remplacé aussitôt après par *Louis Tubière*.

Diverses colations sont rappelées dans ce pouillé, avec renvois aux livres de Grégori, f. 109 ; Paderis, f. 32 et 63 ; de Serres, f. 135 ; dernier livre de Grégori, f. 85.

Au moment des guerres civiles provoquées par les Huguenots, Réquista fut tour à tour occupé par les Calvinistes et par les Catholiques.

Ces derniers s'en emparèrent notamment en 1581.

Les Calvinistes incendièrent, en 1588, la ville et l'église de Réquista (1).

C'est probablement à l'époque de ces troubles et de ces dévastations sacrilèges, que les habitants de la contrée cachèrent une statue miraculeuse de Marie qu'on n'a pas retrouvée depuis cette époque.

Dans l'état de Grimaldi, *Saint-Julien* est signalé comme une annexe, où le curé et le vicaire disent alternativement la messe le dimanche.

Dans les états antérieurs, c'est l'église de Saint-Julien qui est le centre de la paroisse.

On constate cependant, par les registres des visites pastorales et par d'autres documents, l'existence d'une église dans le lieu même de Réquista ; c'est l'église de *Sainte-Marie* ou de *Notre-Dame de Pitié*.

Cette église était un lieu de pèlerinage. On y vénérât une antique statue, qui, d'après les traditions locales, avait à plusieurs reprises quitté d'elle-même le château de Cadars, où elle était conservée, pour aller se placer sur un noisetier. L'emplacement de cet arbuste parut ainsi désigné pour la construction

(1) *Annales du Rouergue*, par de Gaujal, p. 470.

d'une chapelle, qu'on s'empressa d'élever en l'honneur de Marie : la statue miraculeuse y fut déposée, et elle devint l'objet d'un culte filial, jusqu'au jour où le sanctuaire qui l'abritait fut détruit par les hérétiques.

Au xviii^e siècle, une autre église s'éleva bientôt à la place de l'ancienne, mais sur de moindres proportions. C'est là qu'on venait prier encore *Notre-Dame de Pitié*, quoique l'antique statue de la madone ne s'y trouvât plus ; et, vers la fin du xviii^e siècle, cette nouvelle église était devenue le centre des réunions paroissiales.

Construite sur la place actuelle de Réquista, elle fut agrandie avant la Révolution ; mais comme on la jugeait insuffisante pour la population, elle a été détruite en 1866 et remplacée par l'église actuelle, monument de style ogival dont la vaste nef s'élève majestueusement à côté de la ville, sous le vocable de *Notre-Dame de Pitié* (1).

Comme le fait remarquer une note ajoutée au texte de Grimaldi, l'église de Saint-Julien est devenue, en 1838, le siège d'une succursale distincte de celle de Réquista, qui est un chef-lieu de canton et de district.

En 1774 et 1781, le curé de Réquista se nommait *Cochy de Moncan*.

Simon Gaffier, né le 27 mars 1738, et curé de Réquista en 1790, refusa de prêter le serment constitutionnel ; il traversa néanmoins la période révolutionnaire et il fut maintenu dans sa paroisse après le Concordat.

Sur le registre de 1804, il a pour vicaire *Denys Benoit*, né le 5 octobre 1775.

IV. RIEUPÉROUX

I

Texte du cahier B.

Rieupéroux, Saint Martial.

Confrontera avec le Téron, Dousoulet, Miquel, Rivières, Castanet, Combrouse.

Le prieuré de cette paroisse était de

la mense du doyen de Rioupéroux. Ce monastère des Bénédictins, qui vient d'être réuni à Saint Martial de Limoges dont il dépendait, avait été fondé en 1030.

Il s'est formé une petite ville autour du monastère. C'est un des climats des plus rudes du Rouergue.

Le doyen, qui était à la tête du monastère, avait une belle collation en prieurés simples et en cures.

Par le décret d'union, l'évêque de Rodez s'est réservé la nomination aux cures que nommaient le doyen et l'abbé de Saint-Martial.

On réserva la faculté de créer des cures, où l'on croirait nécessaire. On en a déjà établi quatre, savoir : *Rivières*, le *Téron*, *Dousoulet*, *Miquels*, qui ont enlevé quarante huit villages à Rioupéroux.

Par le décret d'union, on a porté la portion congrue du curé à 800 l.

Vicaire.

On s'est encore réservé une portion du bénéfice pour en créer des bourses aux séminaires de Rodez, de Saint-Geniez, de Laguiole.

Le prieur paye une aumône qui va à 400 setiers de blé, qui se distribuent de la Saint-Jean à la Noël à ceux qui payent le quart et le quint.

M. Cayron, curé de Castanet, donna, en décembre 1743, un capital de 500 l. pour fonder une mission tous les dix ans.

Les obits ont 65 setiers de seigle, 50 ras d'avoine, 200 l. en argent.

Biens nationaux

Pré de l'église, Limoges, 1426 l.

Pré de la Rivière et grange, id. 1132 l.

Trois jardins, un de l'hôpital, id. 430 l.

Villages

Rioupéroux, 116 maisons, 447 habitants.

Asquiès, 8 maisons, 55 habitants.

Boucaut, 5 maisons, 26 habitants.

Borie Mondou, 5 maisons, 26 habitants.

Berières, 3 maisons, 18 habitants.

Bourgouet, 2 maisons, 17 habitants.

(1) *Notice sur Notre-Dame de Pitié de Réquista*, par l'abbé E. Albaret. — *Culte et pèlerinage de la Sainte Vierge*, par l'abbé Fuzier, t. p. 118.

III

Notes explicatives

La paroisse de Saugane fait actuellement partie de la commune de Thouels, canton de St Rome de Tarn.

Elle se rattachait autrefois au district de Broquiès ; elle appartient aujourd'hui à celui de la Besse-Vors.

En 1349, elle dépendait du bailliage de Cassagnes-Bégonhès et comprenait 76 feux, avec le château de Thouels.

Ce château avait appartenu au XIII^e siècle aux comtes de Rodez.

Jean-Pierre Vergnes était déjà curé de Saugane en 1774.

Il était originaire de la Griffoulière.

Ayant refusé de prêter serment, il fut reclus, le 29 avr. 1793, et fit partie du premier convoi des prêtres déportés à Bordeaux le 1^{er} mars 1794. Il y fut enfermé au fort du Hâ.

Étant tombé malade, on le transféra à l'hôpital St André où il mourut le 21 août 1794.

Antoine Vergnes, vicaire chargé de l'annexe de Thoëls et frère du curé de Saugane, âgé de 61 ans, fut, d'après Eugène de Barrau, reclus au couvent de Notre-Dame le 29 avril 1793 et déporté ensuite à Figeac, où il serait mort.

Les états diocésains 1798 et 1801 donnent néanmoins au vicaire le nom de *Vernhes* ; mais il s'agit peut-être d'*Amans Charles Vernhes*, né le 30 juillet 1750, et neveu des précédents, qui devint curé de Saugane après le Concordat.



XII SAUVETERRE

I

Texte du cahier B.

Sauveterre, Saint Christophe.

Et *Joels*, Saint Loup.

Confronte avec Albanhac, Naucelle Joels, *annexe, parochia per se.*

Il y a deux vicaires établis pour la paroisse ; un réside à l'annexe Joels.

Le prieuré de ces deux églises est réuni au sacristain de la cathédrale.

Cette église fut érigée en collégiale par M. d'Estaing, évêque de Rodez, le 4 septembre 1514.

Cette érection n'a point eu lieu.

Il y a une riche fraternité. Elle a 180 setiers de seigle, 180 d'avoine, 24 livres et demie cire blanche, 56 poules, 740 l. en rentes constituées.

Les fraternisants sont obligés de chanter tous les jours l'office canonial ; très souvent celui des morts à psalmodier ; tous les dimanches et fêtes la première messe et la dernière fondée le 1^{er} et 3^e dimanche de chaque mois ; toutes les fêtes de la Sainte Vierge, grande messe ; chaque lundi une grande messe de morts, outre la grande messe du jour ; chaque premier mardi du mois, une messe basse, tous les jeudi et samedi messe basse ; tous les jours, grande messe fondée ; tous les troisièmes dimanches et 1^{er} lundi du mois, la bénédiction du Saint Sacrement.

Le curé a une portion comme obituaire.

Nos Gilbertus, p. 141, rapporte une nouvelle fondation de la cure par Pierre de Castelnau, évêque de Rodez, en 1330, du consentement de Gaucelin, cardinal et prieur de cette église.

L'évêque était à Lumanson.

La cure fut dotée de trente setiers froment, quarante de seigle, deux chars paille de seigle, dix setiers avoine mesure du pays, quatre-vingt cetiers vin, la moitié du carnelage et un pré de quatre charretées de foin à Joels.

Le clerc nommé par le prieur a cinq setiers froment, cinq de seigle, trois barriques vin.

Le prieur donne en ore dix setiers de blé pour les pauvres.

L'hôpital de cette petite ville avait un revenu considérable, qui a été réuni à celui de l'hôpital de Villefranche, où l'on est obligé de recevoir tous les pauvres de Sauveterre.

Il vaudrait mieux que chacun nourrit les siens.

La paroisse contient 1500 habitants, 960 à Sauveterre et 540 à Joels.

Villoges

Sauveterre, Escourgats, Foral Haut, Garcia (la), Pont (le), Prades Hautes, Sardou, 1 maison, Mou-

lin de Cahrit, Moulin du Gausse, Moulin de Frère,
Moulin de Moutillard, Moulin de Prades Basses.

Joels, *anneze*, vicaire résident.

Aumont, Beccade, Bès (le), Cadars, Martinié,
Reventin, Rouyrie, Tourrete, Vaissière.

Biens nationaux

Cave et Boutique dit Tinal au prieur
estim. 200 l.

Collateurs : De Balsa, sacristain.
Cayrol, curé en 1788.

On lit en marge le nom des notaires sui-
vants :

Gai, p. 16 en 1401. — *Ragot*, pri-
mus c. p. 26 :

II

Mêmes indications dans les registres A. et C.
Le cahier C mentionne en outre les chapelles
suivantes :

Chapelle des Caulets, fondée par Hu-
gues Caulets, le 29 mars 1384. — *Col-
lateur* : Mazières, de Sauveterre.

Chapelle de Cayssiats, près Lessert.
Cayre, tit. en 1790.

Dotée d'une terre et travers à la Ren-
gue, *estim.* 144 l.

Terre et travers près le ruisseau de
Lézest, *est.* 104 l.

Chapelle de Ratabou, dotée de
douze setiers blé mesure de Sauveterre.
Collateur : Dalmas, de Villefranche.

Chapelle de St Jean — *Collateur* :
Chartreux de Villefranche

Chapelle d'Hélix Vernhes.

Chapelle de Solbinhac, dotée d'une
maison et colloque 12 l., jardin 2 l.
10 s., des rentes et une vigne. *Colla-
teur* : Solages, Villefranche.

Chapelle de Sardon, dotée de six se-
tiers seigle, dix l. argent. *Collat.* Dal-
mas de Villefranche.

Chapelle de Villars et Salga, fondée
par Pierre et Déodat Villars, frères, pour
un prêtre de Sauveterre et réside t.

Le service a été réduit à 12 messes
par M. de Tourouvre.

Dotée de six setiers seigle à Ramon-
dis, et autres, dans la par. de Calvinhac.

Collateurs : Audoñ, Darrieu, Sarrus
de Najac, avec Recoules de Villefran-
che.

Chapelle de St-Vital. Service fixé à
6 messes basses par mois par ordon-
nance du 13 mai 1789 ; dotée de 8 l.
argent et 17 setiers seigle, payables par
les patrons

Collateurs : Resseguier et Dalmas de
Villefranche.

Chapelle de Saint-Christophe, fon-
dée par Maset, marchand de Sauveterre ;
dotée de 20 setiers seigle, sur les villa-
ges de Masuel et de Ginestous. — *Colla-
teur* : Maset de Montpesat, en Querci.

III

Notes explicatives

Nos historiens locaux parlent de la
fondation de la ville de Sauveterre.

De Gaujal, dans ses *Etudes histori-
ques sur le Rouergue*, p. 382, repro-
duit un extrait des privilèges accordés
à Sauveterre en 1343 et 1370.

Le nom de *Sauveterre* a une signifi-
cation analogue à celle de *la Salvetat*.
Il semble rappeler en outre l'idée de
ville franche ou ville libre, qui élisait
elle-même ses consuls, ne dépendait
d'aucun seigneur et ne relevait que du
roi.

L'abbé Busquet, anc. en curé de
Sauveterre et plus tard secrétaire géné-
ral de l'Evêché et chanoine titulaire, a
rédigé, d'après des documents inédits
conservés dans les archives de cette
petite ville, une longue notice historique
qui complète et précise les renseigne-
ments donnés par Bosc. (*Mémoires*, 2^e
édition, p. 375.)

C'est sur les dépendances de l'antique
château féodal appelé *Lassuffre* que fu-
rent jetés les fondements de Sauveterre.

Ce château appartenait à noble Guil-
laume Brenquier, seigneur du Mata-
mort, et il était situé dans les gorges
du Lézert.

En 1280, Guillaume Brenquier, fit
vente au Roi de France de ce château
d' *Lassuffre* et de sa juridiction, pour y
élever une nouvelle Bastide ou ville
fortifiée dont les habitants, placés sous
la protection du roi, étaient ainsi à l'abri
des incursions des routiers ou des
violences des seigneurs.

Guillaume de Vienne, sénéchal du Rouergue, avait convoqué à Jouels, le jour de la Pentecôte, les habitants de la région, pour leur faire part des intentions du roi Philippe le Hardi et leur avait demandé s'ils voudraient bien se fixer dans la nouvelle Bastide qui allait être construite.

Soixante familles prirent l'engagement de s'y établir au plus tôt et jurèrent fidélité au roi.

Sur ces entrefaites, le sénéchal Guillaume de Vienne fut remplacé par *Pierre Bochîn*. Le seigneur de Gestelnaud voulait profiter de ce changement de sénéchal pour entraver la réalisation de ce projet; mais Philippe le Hardi donna l'ordre à Pierre Bochîn de construire la nouvelle ville, malgré l'opposition de ce seigneur.

Ainsi s'éleva, en 1281, la ville de Sauveterre qui formait un carré long dont les murs avaient de deux côtés 220 mètres et des deux autres 170 mètres de longueur.

Chacun des quatre angles était flanqué d'une tour.

Ces fortifications sont à peu près détruites aujourd'hui. Il en reste néanmoins des ruines imposantes, notamment deux tours à moitié démolies.

La ville de Sauveterre prit un rapide accroissement.

En 1349, on y comptait, d'après le *Livre de l'Epervier*, 291 feux, et cette ville était alors un chef-lieu de bailliage.

Le manuscrit que nous avons mentionné énumère longuement les privilèges et les franchises dont elle jouissait. Il fait connaître aussi plusieurs consuls de Sauveterre.

En 1330, l'évêque de Rodez y érigea une paroisse sous le patronage de saint Christophe, très vénéré du peuple à cette époque à cause sans doute de la force colossale que lui prête sa légende.

Le 22 janvier 1384, l'église de Sauveterre reçut un bras d'argent, contenant des reliques de son patron saint Christophe. Cette relique avait été obtenue à Montpellier.

Pendant quelques années, la ville de

de Sauveterre fut occupée par les Anglais; mais elle leur était déjà enlevée en 1369.

Les Etats du Rouergue se réunirent dans cette ville en 1375, afin d'y déterminer la répartition de l'énorme somme qu'on s'était engagé à payer aux Anglais et aux routiers, pour les obliger à quitter le pays.

L'église de Sauveterre fut reconstruite en 1387.

Le 24 février 1420, le Dauphin, qui fut plus tard Charles VII, après être passé par Rodez, alla coucher à Sauveterre.

En 1480, Louis XI donna la seigneurie de Sauveterre à Frédéric d'Aragon, plus tard roi de Naples, qui avait épousé la princesse Charlotte, sa fille.

La ville de Sauveterre protesta contre ce contrat, qu'elle jugeait en opposition avec ses privilèges.

Le 27 janvier 1507, Jean Gineste, juge royal de Sauveterre, fit un legs considérable pour qu'on chantât dans l'église par issible l'office des Matines.

A la suite de ce don, François d'Estaing, évêque de Rodez, érigea, le 4 septembre 1514, une collégiale à Sauveterre.

Le manuscrit que nous avons déjà cité reproduit le texte et la traduction de ce titre d'érection.

Toutefois, comme le fait remarquer Grimodî, il n'y eut pas, en réalité, à Sauveterre, de chapitre collégial proprement dit, mais une fraternité de prêtres, administrée par un syndic et chargée du chant de l'office et de diverses messes.

Au xvi^e et au xvii^e siècle, les fraternisants étaient au nombre de 20; en 1789, il n'y en avait plus que sept.

Ils se considéraient comme formant une vraie collégiale, alléguant que leur titre d'érection avait été confirmé par le St Siège, notamment en 1657, par l'official d'Albi, délégué du Souverain Pontife.

Au xviii^e siècle, l'esprit ecclésiastique de ces prêtres s'altéra sensiblement et ils disaient eux-mêmes que leur fraternité

n'était point un chapitre collégial, peut-être pour se dispenser des divins offices auxquels ils étaient tenus.

Les emplois étaient conférés chaque année par élection, et, d'après les statuts, chaque prêtre de la fraternité devait accepter les fonctions qui lui étaient confiées.

Pour faire partie de cette fraternité ou chapitre, il fallait être originaire de Sauveterre ou de parents nés à Sauveterre et se préparer par une sorte de noviciat qui dura souvent plusieurs années.

Cette condition d'ailleurs était seule requise, et par conséquent le nombre des fraternisants était indéterminé.

Aucun pouillé diocésain ne considère la fraternité de Sauveterre comme un chapitre proprement dit.

Le prieur de l'église était le chanoine sacristain de la cathédrale ; il nommait le curé de Sauveterre, qui lui-même passait avant les prêtres de la fraternité.

En 1790, Sauveterre devint le centre de l'un des neuf districts civils du département.

Cette petite ville est de l'Aveyron aujourd'hui un chef-lieu de canton et de district ecclésiastique.

Son ancienne annexe, *Jouels*, est devenue le siège d'une paroisse distincte et indépendante.

Voici les noms des curés relevés dans le manuscrit de M. le chanoine Bousquet.

Jean de Palayret, 1630.

François Pons de Rodat, 1668.

Georges Frayssinet, 1673.

Pierre Paul Rogères, 1691.

Jean Solome, 1695.

Jean-Baptiste Enjalbert, 1722.

Cayrol, 1755.

Le curé *Cayrol* mourut au mois de juin 1791.

Il avait pour vicaires *Barthélémy Négrier*, qui continue à figurer au même titre sur l'état diocésain de 1798, avec *Alexis Mazières* et *Boyer*.

Ces trois vicaires s'employèrent pendant la Révolution au service religieux de Sauveterre et de Jouels, son annexe.

Barthélémy Négrier émigra en Espagne, pendant la tourmente.

Alexis Mazières, né le 12 septembre 1747, fut reclus quelque temps et remis en liberté par le représentant Paganel.

Après le Concordat, il devint curé de Jouels.

Jean Granier, né à Sébrazac, était en 1790 vicaire pour l'annexe de Joels. Il fut déporté à Bordeaux et enfermé au fort du Hâ.

Devenu malade, il fut, le 6 avril 1795, renvoyé à son département.

Au mois de mai 1793, un intrus nommé *Jean-Antoine Moutarry*, avait été installé dans l'église de Sauveterre.

En 1801, *Jean Cransac*, né le 26 mars 1752, fut nommé curé de cette paroisse. Il mourut le 5 novembre 1817.

XII. SAVIGNAC.

I

Texte du cahier B.

Savignac, Saint Etienne.

Confronte avec Saint-Grat, La Madeleine, Toulonjeac.

Le vicaire établi pour la paroisse est payé par le curé.

Le prieuré de cette église faisait partie de la mense du doyen de Rionperoux auquel on disputait la nomination de la cure. L'évêque de Rodez, s'étant réservé la nomination des cures du doyen de Rieupéroux a terminé la querelle.

Nos Gilbertus rapporte p. 73, la pension du curé ; elle fut augmentée en 1313.

Il jouit aujourd'hui du quart du bénéfice.

Les prémices lui rendent près de vingt setiers de blé froment. Il a encore un temporel noble.

Le comte de Marillac lève la dime sur les domaines et autres de la paroisse, ce qui peut aller au tiers de la dime.

La paroisse contient 912 habitants. So pairs de bœufs

Villages

Savignac.

=> XXXI. SAINT-JUST

I

Texte du cahier B.

Saint-Just.

Confronte avec Caste'pers

Il y a un vicaire établi pour le service de la paroisse.

Le prieuré et la seigneurie de cette paroisse sont réunis à l'Abbaye de Saint Sernin, qui en retire..

L'Abbaye y a un temporel considérable, qui a été vendu.

Le curé est à la congrue.

La paroisse contient 670 habitants, 20 paires bœufs.

Villages

Saint Just, Lauglarie, L'Albarède, La Bart'e, La Bastide Camboulives, La Bonie, La Florentie, Lande Colmis, La Miquetie, Pradals.

On a réuni six de ses villages à Caste'pers, p. 360

Biens nationaux

Le grand pré estimé	2816	vendu	5200
Le petit pré	330	—	1000
Terre de Mercadier	33	—	38
Terre, vigne, pigeonnier, bartasses	484	—	910
Bois de Madame	1154	—	1400
Bois de Mascalou	132	—	350

Collateur : L'Abbesse de Saint-Sernin.

Beauregard, curé en 1788.

Seigneur : L'Abbesse du Monastère.

On lit en marge le nom du notaire suivant

Grégoire, p. 270.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelle de Rouqnairols, sous l'invocation de Notre Dame, desserviable dans l'église de l'abbaye.

Collateur : L'abbesse de Saint-Sernin présente, l'évêque institue.

III

Notes explicatives

La paroisse de Saint-Just comptait 670 habitants en 1349.

Cette paroisse est un chef-lieu de commune de canton de Naucelle.

Elle appartenait autrefois au district ecclésiastique de Naucelle ; elle se rattache aujourd'hui au district de Lédergues.

François Beauregard, né le 25 décembre 1727, était déjà curé de Saint-Just en 1774. Il traversa la période révolutionnaire et mourut en 1804 ou au commencement de 1805.

L'ancien château, qui appartenait à l'abbesse du Monastère Saint-Sernin, est devenu maintenant le presbytère de cette paroisse. <=>

XXXII. S. LAURENT DE LEVESOU

I

Texte du cahier B.

Saint Laurens de Levesou.

Confronte avec Saint Léons, Saint-Beauseli, Mauriac.

Le vicaire est établi par M. de Grimaldi, évêque de Rodez, le 24 septembre 1769

Le prieuré de cette église formait le lot du camérier de Saint-Léons ; il a été réuni au prieur, ainsi que tous les offices claustraux.

Le revenu du curé consiste dans le tiers de la dime.

Le temporel consiste dans un pré.

La paroisse contient 520 habitants.

Villages

Saint-Laurens

A Mauriac, 1 maison de Mauriac.

Collateur : Le prieur de Saint-Léons.

Boyer, curé en 1788

On lit en marge le nom du notaire suivant :

Dujols, reg. de 1769.

II

Mêmes indications dans les registres A et C.

Le cahier C mentionne en outre les chapelles suivantes :

Chapelle de N. Dame de l'Annonciation.

Dotée d'une pièce de terre, de 2 carres froment et une carre avoine, 75 livres argent, payé par plusieurs particuliers.

Presque chaque nuit, ce prêtre zélé se rendait à Mayrinhac pour procurer à ses chers paroissiens le secours de son ministère ; il disait la messe tantôt dans une chambre retirée, tantôt dans une cave, tantôt dans une retraite écartée.

C'est ainsi qu'après avoir couru toute sorte de périls et supporté les plus dures privations, il traversa la tourmente.

Après le Concordat, il fut nommé curé de Mayrinhac, où il est mort le 7 avril 1828, à l'âge de 71 ans.

⇒ II. TAYAC

I

Texte du cahier B.

*Tayac, Saint-Pierre,
Prieur Curé.*

La paroisse confronte avec Sermur, Centres, Taurines, Cassagnes-Bégonhès.

Le Viaur, rivière très poissonneuse, traverse la paroisse.

Il n'y avait autrefois qu'une seconde messe. On y a établi un vicaire résident.

La dîme des grains rend au prieur curé, seul décimateur dans sa paroisse, environ cent vingt setiers de seigle, vingt de mixture, dix d'avoine. Il jouit encore du carnelage.

Le tout peut aller à 1100 l. charges, à déduire.

Le temporel consiste dans une maison, un jardin, un chenevier, deux prés.

L'œuvre de cette église a le pré, près le presbytère estimé 572 l, 10 setiers seigle, censives, champarts.

Les obits.

La paroisse contient, 332 habitants, 16 paires bœufs.

Villages

Tayac, 47 maisons.

Gargaros, 10 maisons.

Le Valat, 6 maisons.

Hameaux (d'une maison)

Fonbonne, Gramaulge, La Borie, Le Moulin.

Biens nationaux

Pré joignant le presbytère, estim. 572 l.

Collateur : L'Evêque.

Fabre, prieur curé en 1788, vingt sols droit de testament.

Issanchou, en 1790.

Seigneurs : Grimal à Tayac, Imbert du Bosc, Bonnecombe.

II

Mêmes indications dans les cahiers A et C

III

Notes explicatives

Pomarède dit que Tayac valait cent livres.

Cette paroisse, du bailliage de Cassagnes, comptait 35 feux en 1349.

Elle fait actuellement partie de la commune de Centres, canton de Nauccelle; mais elle se rattache, comme avant la Révolution, au district de Cassagnes-Bégonhès.

En 1775 et 1781, le curé de Tayac se nommait *Ortholès*.

Jean-Baptiste Issanchou, né le 6 novembre 1758, refusa de prêter serment. Il traversa la période révolutionnaire, et après le Concordat, il fut maintenu dans sa paroisse. <=>

III. TAYRAC

I

Texte du cahier B.

Tayrac, Saint Jean-Baptiste.

Confronte avec La Salvetat, Castelmari, Blausac.

Il y a un vicaire pour la paroisse. Le curé donne cinquante livres à compte de ses honoraires, ce qui annonce le tiers.

L'éloignement des prieurs et la négligence des fermiers, qui, à l'augmentation des congrues, ont négligé de réclamer toujours le tiers pour le curé, a interrompu cet usage, et le curé a été maintenu par des arbitres pris à Villefranche.

Le prieuré de cette église est à la nomination de l'évêque.

Le prieur de Tayrac l'est de Castelmari et La Vergne; il nomme aux deux cures.

Le curé est pensionné. Il jouit de

LES BÉNÉFICES
DU
DIOCÈSE DE RODEZ

État dressé par l'abbé de Grimaldi

FIN



Type(s) de contenu
(modes de consultation)

Texte

Titre :

[Les Bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789](#) :
état dressé par l'abbé de Grimaldi, publié et annoté par M. le chanoine J. Touzery

Alphabet du titre :

latin

Auteur(s) :

[Grimaldi, Jean-Henri de](#). Auteur
[Touzery, Joseph \(1843-1922\)](#). Éditeur scientifique

Date(s) :

1906

Langue(s) :

français

Pays :

France

Editeur(s) :

[Rodez](#) : Impr. catholique, 1906

Description :

1 vol. (VIII-856 p.) ; gr. in-8°